



Fonds français pour l'environnement mondial

Cadre de programmation stratégique

2011-2012



Mars 2011

**Cadre
de programmation
stratégique**

2011-2012

Sommaire

Introduction	6
--------------	---

A Bilan résumé des réalisations sur la période 2009 - 2010	7
---	---

B Les enjeux fondamentaux : la mission et les mandats	10
--	----

1. Le FFEM a une mission de protection de l'environnement mondial au service de la politique française de coopération et de développement	10
---	----

2. Des résultats qui confirment le positionnement, les missions et les domaines d'intervention	10
--	----

- a) Les priorités et les axes d'intervention à maintenir
 - 1. Pertinence du positionnement des actions du FFEM
 - 2. Six domaines d'intervention
 - 3. Priorité géographique des actions en Afrique et en Méditerranée
 - 4. Principes de fonctionnement du Fonds
 - a) Fonctionnement collégial
 - b) Contribution financière aux projets
 - c) Réflexion sur le financement de projets innovants
- b) Les axes et les priorités à approfondir ou à faire évoluer
 - 1. Préciser les critères de sélection des projets relatifs à l'innovation et la réplication
 - 2. Renforcer l'implication et élargir le nombre des institutions-membres en adaptant les moyens financiers et humains du FFEM
 - > Le renforcement de l'implication des institutions-membres
 - > Les moyens humains et financiers du FFEM

C Les orientations stratégiques	14
--	----

Objectif 1 : Les orientations par domaine

1. Biodiversité	14
-----------------	----

- a) Les orientations thématiques
- b) Les programmes régionaux
- c) Les événements ou activités internationaux ou européens

2. Changements climatiques	16
----------------------------	----

- a) Les orientations thématiques
- b) Les programmes régionaux
- c) Les événements ou activités internationaux ou européens

3. Eaux internationales	19
-------------------------	----

- a) Les orientations thématiques
- b) Les programmes régionaux
- c) Les événements ou activités internationaux ou européens

4. Dégradation des terres	21
---------------------------	----

- a) Les orientations thématiques
- b) Les programmes régionaux
- c) Les événements ou activités internationaux ou européens

5. Polluants chimiques et polluants organiques persistants	22
--	----

- a) Les orientations thématiques
- b) Les programmes régionaux
- c) Les événements ou activités internationaux ou européens

Sommaire

Objectif 2 : Des objectifs par domaine adaptés aux priorités d'intervention en Afrique et en Méditerranée

- | | |
|-----------------------------|----|
| 1. Objectifs sectoriels | 23 |
| 2. Objectifs par géographie | 24 |

Objectif 3 : Développer les concertations et les partenariats avec le secteur privé, la société civile et la recherche

- | | |
|---|----|
| 1. Renforcer les partenariats multi-acteurs | 25 |
| 2. Contribuer à l'influence française et à la promotion de ses acteurs privés | 25 |
| 3. Poursuivre l'appui aux initiatives portées par la société civile :
ONG françaises et internationales et collectivités locales | 26 |
| 4. Développer les liens avec la recherche en s'appuyant
sur le Comité scientifique et technique | 26 |
| a) Le CST, moteur dans la production des savoirs
et des savoir-faire du FFEM | |
| b) Renforcer les liens avec le monde de la recherche | |
| 5. Promouvoir de nouveaux modes de mise en œuvre de projets | 28 |

Objectif 4 : Poursuivre sa mission d'appui et de conseil aux tutelles, notamment pour le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds multilatéral pour le protocole de Montréal

- | | |
|---|----|
| 1. Le Fonds pour l'environnement mondial | 28 |
| 2. Le Fonds multilatéral du protocole de Montréal | 29 |
| 3. Les administrations françaises | 29 |

Objectif 5 : Accroître la visibilité du FFEM par la capitalisation et la communication de ses expériences

- | | |
|--|----|
| 1. Capitaliser sur ses expériences | 30 |
| 2. Poursuivre le développement de la communication de l'expérience acquise | 30 |
| 3. Asseoir l'image du FFEM et renforcer sa visibilité | 31 |

Objectif 6 : Améliorer en continu la gestion comptable et financière

- | | |
|---------------------------------|----|
| 1. Le système d'alerte | 31 |
| 2. Décaissements et engagements | 31 |
| 3. Cofinancements | 32 |

Liste des annexes

- | | |
|--|----|
| Annexe 1 Commentaires sur les réalisations des engagements 2009-2010
par domaine et par région et histogrammes réalisations-objectifs | 34 |
| Annexe 2 Zones d'interventions géographiques | 37 |
| Annexe 3 Stratégie de communication 2011-2012 | 38 |
| Annexe 4 Ressources-Emplois au 31.12.2008 | 41 |
| Annexe 5 Ressources-Emplois au 31.12.2010 | 41 |
| Annexe 6 Liste des projets cofinancés par le FFEM de 1994 à 2010 | 42 |
| Annexe 7 Liste des membres du Comité de pilotage, du Comité scientifique
et technique et du Secrétariat du FFEM | 50 |

Acronymes

ABS	Access and benefit-sharing	GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
ADEME	Agence de l'environnement et de l'énergie	GIZC	Gestion intégrée des zones côtières
AFD	Agence française de développement	HYCOS	Système d'Observation du Cycle Hydrologique
AGNU	Assemblée générale des Nations Unies	IFREMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
AME	Accords multilatéraux sur l'environnement	INRA	Institut national de la recherche agronomique
ANR	Agence nationale de la recherche	IRD	Institut de la recherche et du développement
APD	Aide publique au développement	IREMLCD	Initiative Régionale Environnement Mondial et Lutte contre la Désertification en Afrique sahélienne
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières	MAAPRAT	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire
CAD	Comité d'aide au développement	MAEE	Ministère des Affaires étrangères et européennes
CCNUCC	Convention cadre des Nations Unies pour le changement climatique	MDP	Mécanisme de développement propre
CCNULCD	Convention cadre des Nations Unies pour la lutte contre la désertification	MEDDTL	Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement
CNUDM	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer	MESR	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
CCNUBD	Convention cadre des Nations Unies pour la diversité biologique	MINEFI	Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
CDD	Commission du Développement durable	MOC	Mise en œuvre conjointe
CEFEB	Centre d'études et de formation bancaire	MRV	Monitoring, Reporting, Verification
CEMAGREF	Centre d'études et de machinisme agricole du génie rural des eaux et des forêts	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
CICID	Comité interministériel de la coopération internationale et du développement	OSS	Observatoire du Sahel et du Sahara
CILSS	Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel	OEWG	Atelier de travail à durée non limitée
CIR	Cadre d'intervention régional	OIE	Office international de l'eau
CIP	Cadre d'intervention pays	ONF	Office national des forêts
CIRAD	Centre de recherche	ONG	Organisation non gouvernementale
CIS	Cadre d'intervention sectoriel	ONU	Organisation des Nations Unies
CNUDM	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer	ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
COP	Conférence des parties	PCB	Poly Chloro Biphényle
CPS	Cadre de programmation stratégique	PIC	Convention de Rotterdam
CST	Comité scientifique et technique	PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
CSTB	Centre scientifique et technique du bâtiment	PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
CTF	Fonds pour les technologies propres	POP	Polluants organiques persistants
DCP	Document cadre de partenariat	POS	Plan d'occupation des sols
EpE	Entreprises pour l'Environnement	REDD+	Réduction des émissions provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts
FA	Fonds d'adaptation	RIOB	Réseau international des organismes de bassin
FAO	Organisation pour l'agriculture et l'alimentation	UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
FEM	Fonds pour l'Environnement mondial	UpM	Union pour la Méditerranée
FFEM	Fonds français pour l'environnement mondial	UQA	Unité de quantité attribuée
FIDA	Fonds international de développement agricole		
FMPM	Fonds multilatéral du protocole de Montréal		
FRB	Fondation pour la recherche en biodiversité		

Introduction

Le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) est un instrument financier créé en 1994 par le Gouvernement français à la suite du Sommet de la terre de Rio, à l'initiative de la Direction générale du Trésor (DG Trésor).

En janvier 2010, la DG Trésor a mandaté un cabinet privé belgo-canadien pour effectuer un audit stratégique, opérationnel et financier du FFEM. Cet exercice régulier de diagnostic effectué tous les quatre ans permet d'analyser les forces et les faiblesses, ainsi que les opportunités et les contraintes relatives à son ancrage, à ses missions, à ses activités et à son développement.

L'évaluation rétrospective a servi également de décision pour la reconstitution des ressources allouées de 2011 à 2014.

La reconstitution des autorisations d'engagement du Fonds s'élève à 95 millions d'euros dont 30 millions d'euros, en provenance de la vente des unités de quantité attribuée françaises (UQA). L'emploi de ces 30 millions doit porter sur des projets de réduction des émissions [de gaz carbonique] liées à la déforestation et la dégradation des forêts (REDD+) dans le cadre de l'Initiative dite des financements précoces sur la période 2010-2012 (15 millions d'euros en 2011 et 15 millions d'euros en 2012), en anglais *fast start*. L'emploi des 65 millions d'euros comptabilisés au titre de l'Aide Publique au Développement (APD) française concerne les activités du Fonds au sens historique de ses domaines d'intervention.

Ainsi, ce cadre de programmation stratégique (CPS) présente les orientations validées par le Comité de pilotage du FFEM constitué des ministères en charge de l'Economie, des Affaires Etrangères, du Développement Durable, de la Recherche, ainsi que de l'Agence française de développement.

L'objectif de cet instrument de pilotage stratégique des actions du FFEM est de faciliter la mise en œuvre des missions qui lui sont assignées et leur suivi par les membres du Comité de pilotage. Les cadres de programmation sont établis pour une période de deux ans.

Le CPS 2011-2012 rappelle les éléments de contexte d'intervention du FFEM et ses enjeux. Il décline également les orientations arrêtées par ce Comité en termes de principes et d'objectifs en matière de domaines prioritaires et de zones géographiques.

Bilan résumé des réalisations sur la période 2009-2010

Le CPS 2009-2010 du FFEM, approuvé par son Comité de pilotage fin 2008, a été la traduction opérationnelle des recommandations de l'audit scientifique et de gestion du FFEM réalisé en 2006, à l'issue des trois cycles d'activités liés aux dotations 1994-1998, 1999-2002 et 2003-2006.

Le CPS 2009-2010 a concerné les objectifs par domaine et par géographie, l'amélioration du cycle des projets (cadre logique, indicateurs et mesures d'impacts...), la capitalisation, la communication, le développement des partenariats, les cofinancements et les activités d'appui aux administrations. Le Secrétariat du Fonds a poursuivi et renforcé ses activités d'appui et de conseil avec ses institutions-membres ministérielles (MINEFI, MAEE, MEDDTL et MESR) pour l'élaboration des positions françaises en matière d'environnement et de développement, notamment pour le Fonds multilatéral du protocole de Montréal en vue de la protection de la couche d'ozone (FMPM) et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Il a renforcé également ses synergies avec l'AFD (mutualisation des évaluations et de la communication). Enfin, le Comité scientifique et technique (évaluations de projets et séminaires de réflexion) a joué un rôle essentiel dans l'amélioration des méthodes, dans la capitalisation et les réflexions prospectives du Fonds.

1 Les deux années 2009 et 2010 ont été l'occasion de démontrer le rôle du FFEM en termes de promotion de l'innovation dans les domaines de l'environnement mondial et du développement durable dans les pays en développement.

- Avec 33 projets nouveaux, pour 36,87 millions d'euros (auxquels s'ajoutent 14 projets identifiés pour 25,40 millions d'euros qui seront normalement engagés pendant la période suivante), des thèmes innovants ont été concrètement promus.
- Les 15 projets de changements climatiques (efficacité énergétique dans le bâtiment et les industries, technologies solaires, électricité/énergie sobre en carbone ou de biomasse énergie, diminution de la vulnérabilité par l'adaptation y compris la gestion durable de forêts et actions de type REDD+) ont représenté 17,00 millions d'euros.
- Les 9 projets de biodiversité (programme de petites initiatives avec les ONG du sud, gestion de territoires et des paysages de type parcs naturels régionaux ou nationaux, financements innovants) ont représenté 11,10 millions d'euros.
- Les 5 projets d'eaux internationales (GIRE, GIZC, pollution haute mer) ont représenté 4,20 millions d'euros.
- Les 4 projets relatifs à la dégradation des terres et aux POP (gestion décentralisée des terres, et valorisation des espèces adaptées contre la désertification, gestion des équipements contaminés aux PCB) ont représenté 4,60 millions d'euros.

Ainsi, les objectifs par géographie et par domaine sur la période 2009-2010 ont été dans l'ensemble atteints. Le montant total engagé de 36,87 millions d'euros est un peu en-dessous de la cible théorique initiale de 40 millions d'euros sur les deux ans, compte tenu des exigences de qualité requise sur les projets présentés et retenus. Cet écart a un effet sur les résultats par domaine.

¹ cf. annexe 1 - Histogrammes des objectifs et engagements 2009 - 2010 par domaine et par région

- sur le plan géographique, les engagements en Afrique subsaharienne et Méditerranée ont été dépassés (66 % des engagements au lieu de l'objectif de 65 %) avec 26,34 millions d'euros ; ils ont été inférieurs dans le reste du Monde (26 % au lieu de l'objectif qui était de 35 %) avec 10,53 millions d'euros en Amérique latine, Asie Pacifique et en Europe de l'Est ;
- sur le plan des domaines d'intervention, les engagements ont été tenus dans les domaines des eaux internationales, de la dégradation des terres et des POP ; ils ont été dépassés dans le domaine des changements climatiques (43 % contre 41 % en objectifs de fourchette haute) et légèrement inférieurs en biodiversité (28 % contre 32 % en objectifs fourchette basse).

2 Sur un plan comptable et financier, le ratio des décaissements sur engagements nets cumulés a été en progression constante par rapport aux années antérieures. Grâce à une programmation en amont sur les idées de projet et à la mise en place de méthodes normalisées d'instruction et de suivi, l'évolution du portefeuille de projets est maîtrisée, sa mise en œuvre est renforcée. L'objectif ambitieux de ratio de 60 % des décaissements totaux sur engagements totaux à fin 2010 a été dépassé (64 %), grâce à une politique volontariste de suivi des projets et de toilettage du portefeuille.

3 Le FFEM a contribué **aux stratégies et engagements internationaux de la France dans les domaines de l'environnement mondial**. Les activités du FFEM ont permis d'appuyer les administrations françaises, pour l'élaboration et la mise en œuvre de concepts nouveaux dans le domaine de l'environnement mondial et la définition des stratégies et des positions de la France dans les enceintes internationales, comme le Fonds pour l'Environnement Mondial.

Les contributions actives du FFEM aux réunions des parties du protocole de Montréal, au Forum mondial de l'Eau à Istanbul, aux journées européennes du développement, au Congrès Forestier Mondial à Buenos Aires, à l'Assemblée générale de reconstitution des ressources du FEM à Punta del Este, au Forum mondial des Océans à Paris, aux Conférences des parties de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Copenhague et à Cancun, à la Conférence des parties de la Convention cadre sur la diversité biologique à Nagoya, en sont des témoignages.

4 L'évaluation rétrospective de 2010 de la gestion, du fonctionnement institutionnel et de la stratégie du FFEM basée sur l'étude d'un consultant indépendant belgo-canadien sous pilotage d'un comité spécifique composé de représentants d'institutions-membres du Fonds, de personnalités, d'institutions ou organismes français et étrangers et sous l'égide de l'Unité d'évaluation des activités de développement de la Direction générale du Trésor, a conduit aux principales conclusions suivantes :

- C1. Le FFEM est bien géré et les différentes modalités en place permettent globalement un fonctionnement et une gestion efficaces du FFEM, de son Secrétariat et de ses interventions, bien que certaines améliorations soient recommandées.
- C2. Les interventions soutenues par le FFEM sont généralement pertinentes et cohérentes avec les problématiques de développement durable mondiales et les objectifs français. Un ajustement continu est nécessaire, surtout eu égard à la rapide évolution des problématiques mondiales.
- C3. La majorité des objectifs du FFEM sont atteints, même si des progrès sont toujours à faire sur certains aspects clés. Les interventions soutenues ont permis l'atteinte de résultats et d'impacts reconnus sur le terrain. Il est cependant parfois difficile de les mesurer objectivement faute d'information systématique.
- C4. Même si quelques ajustements restent à être apportés au fonctionnement actuel, les règles, procédures et modalités du cycle de projet du FFEM soutiennent l'atteinte des résultats.

- C5. Le FFEM a un effet levier considérable, en particulier au plan financier, mais aussi au niveau de la promotion d'innovations, et fait face au défi de la reproductibilité.
- C6. Le défi de la durabilité reste présent et est lui-même, dans une large mesure, lié à celui de la pleine exploitation du potentiel de reproductibilité des actions novatrices du FFEM.
- C7. Le fonctionnement actuel du dispositif institutionnel du FFEM est pertinent, cohérent et efficient vis-à-vis des objectifs qui lui sont assignés, mais quelques ajustements sont nécessaires pour assurer sa durabilité.
- C8. Dans une optique de reconstitution visant à améliorer sa performance institutionnelle, le FFEM ne nécessiterait pas d'ajustement à son dispositif institutionnel, ni aux rôles de ses comités et du Secrétariat. En revanche, certains ajustements mineurs sont à prévoir au plan des moyens humains.
- C9. Au plan de la cohérence interne, le FFEM a influencé les orientations environnementales de l'APD française, et est clairement en ligne avec ses évolutions récentes, tout en présentant une plus value pour l'appareil français. L'impact de ses actions pour accroître sa visibilité mériterait d'être suivi de plus près, en particulier pour maximiser son influence sur les politiques et stratégies françaises, et pour assurer la promotion adéquate de ses approches novatrices auprès de ses partenaires à divers niveaux.
- C10. Au plan de la cohérence externe, le FFEM est au même diapason et agit souvent en synergie avec les autres fonds multilatéraux, notamment le FMPM, le FEM, de même qu'avec les orientations et actions de l'Union européenne et doit continuer ses efforts en ce sens compte tenu des évolutions rapides du contexte global.

B

Les enjeux fondamentaux : la mission et les mandats

« Le Gouvernement français a décidé en 1994 de créer le Fonds Français pour l'Environnement Mondial ci-après dénommé « le FFEM ».

Le FFEM est l'un des grands instruments au service de la politique française de coopération et de développement en matière de changements climatiques, de biodiversité, d'eaux internationales, de désertification et de dégradation des terres, de protection de la couche d'ozone et de polluants organiques persistants.»

Extrait convention cadre Etat-AFD du 3 septembre 2004

1.

Le FFEM a une mission de protection de l'environnement mondial au service de la politique française de coopération et de développement

Les actions du FFEM s'inscrivent dans les grandes orientations fixées par le Président de la République française en matière d'environnement et d'« économie verte », dans les principes de la Charte de l'environnement ainsi que dans la Stratégie nationale de développement durable et son volet international.

Elles s'inscrivent également dans le Document cadre français de coopération et de développement et dans les décisions du CICID, notamment ses stratégies sectorielles « développement-énergie-climat », « eau », « lutte contre la désertification » et « environnement ».

Enfin, les actions du FFEM sont conformes aux accords multilatéraux sur l'environnement (AME) auxquels la France est Partie.

Le FFEM est un outil additionnel de l'aide extérieure française, comptabilisé en aide publique au développement. Il est délié et il recherche les synergies avec les autres instruments de coopération et de développement ou intervenant en faveur de l'environnement, tant français qu'internationaux (le FEM notamment), publics ou privés.

Les orientations dans le domaine de l'ozone stratosphérique seront articulées sur celles du Fonds multilatéral de Montréal.

2.

Des résultats qui confirment le positionnement, les missions et les domaines d'intervention

a) Les priorités et les axes d'intervention à maintenir

1 Pertinence du positionnement des actions du FFEM

Les conclusions de l'évaluation de 2010 ont confirmé la pertinence du positionnement des actions du Fonds sur les problématiques de l'environnement mondial liées au développement durable des pays en développement. Elles ont également souligné la notion fondamentale

d'innovation spécifique au Fonds et insisté sur la réplication de ces actions afin d'en renforcer l'impact. L'évolution récente de l'architecture financière environnementale marquée par une multiplication importante des fonds climat et environnement, renforce ce caractère distinctif du FFEM.

2 Six domaines d'intervention

La pertinence des six domaines d'intervention - relatifs à la biodiversité, au climat, aux eaux internationales, à la dégradation des terres et aux polluants chimiques, à la couche d'ozone, est confirmée dans l'exercice 2011-2012.

Ainsi, les axes thématiques fondamentaux du FFEM, correspondant à la production de biens publics mondiaux, concernent :

- **la lutte contre les changements climatiques**, avec entre autres une spécificité pour l'adaptation ;
- **la préservation et la gestion de la biodiversité** et des ressources naturelles ;
- **la protection des eaux internationales** continentales et marines ;
- **la lutte contre la dégradation des terres**, y compris la désertification et la déforestation ;
- **la lutte contre les polluants chimiques**, en particulier le mercure ;
- **la protection de la couche d'ozone stratosphérique**. Cette thématique est traitée de manière spécifique par le Secrétariat du FFEM, selon les procédures du Fonds multilatéral du protocole de Montréal.

Les thèmes spécifiques comme les forêts (déclinées en déforestation, dégradation des forêts dans le cadre du REDD+), la sécurité alimentaire, l'aménagement du territoire s'insèrent dans les axes thématiques fondamentaux. Afin d'assurer une meilleure visibilité de ces thèmes particuliers, le FFEM pourra, en fonction des besoins de communication notamment sur le « fast-start forêt » et dans le cadre de la présidence française du G20 en 2011, élaborer des présentations spécifiques.

3 Priorité géographique des actions en Afrique et en Méditerranée

Conformément aux orientations définies par le Gouvernement français, la **priorité à l'Afrique et à la Méditerranée** est maintenue. Les zones géographiques d'intervention concernent les pays en développement - pays moins avancés ou pays émergents - éligibles à l'aide publique au développement.

A l'exception de Wallis et Futuna, les collectivités françaises d'outre-mer ne sont pas éligibles à l'aide publique au développement, d'après les règles établies par le Comité d'aide et de développement (CAD) de l'Organisation pour la

coopération et le développement économique (OCDE). Le FFEM appliquera ces critères.

Il reste que la participation du FFEM au financement de projets régionaux d'environnement mondial, incluant des collectivités en outre-mer françaises, n'est pas contradictoire avec la stratégie du Fonds. Dans un souci de bon usage des deniers publics, il est donc décidé que les projets régionaux financés par le FFEM peuvent bénéficier aux collectivités d'outre-mer incluses dans les régions visées, sous réserve que ce bénéfice n'excède pas 25 % de la contribution du Fonds.

4 Principes de fonctionnement du Fonds

a) Fonctionnement collégial

Les projets et les programmes sont pour l'essentiel préparés, présentés, suivis et évalués par une ou deux institutions-membres du Comité de pilotage. Le Secrétariat du Fonds apporte son appui au processus d'instruction. Le Comité scientifique et technique inspire les orientations de stratégies par domaine, fournit un avis sur les notes d'identification de projet et contribue au suivi et à l'évaluation des projets et programmes.

Le Comité de pilotage valide les projets au stade de l'identification et de l'engagement.

Cette répartition de compétences entre institutions-membres (et Comité de pilotage), CST et Secrétariat, définie dans la convention Etat-AFD du 3 septembre 2004, reste la clef de voûte du FFEM.

b) Contribution financière aux projets

Les financements du FFEM viennent en complément de financements apportés par le(s) bénéficiaire(s) et les autres partenaires ; le FFEM finance une part minoritaire des coûts des projets et ne finance pas les coûts récurrents, ni les coûts de fonctionnement d'institutions ou d'organismes. A titre exceptionnel, ce type de dépenses pourra être envisagé pour permettre la mise en œuvre des activités prévues au projet, à condition que ces dépenses soient, à l'issue du projet, intégralement prises en charge par d'autres

sources de financement, conformément au critère d'éligibilité relatif à la pérennité économique et financière après projet.

Les conditions de cofinancements, définies dans le CPS 2009-2010 restent globalement valides : le point essentiel est leur contribution explicite aux objectifs du projet et leur intégration dans le cadre logique. Le FFEM contribue pour une part minoritaire de 30 %. Dans certains cas particuliers exceptionnels et motivés elle pourra être portée à 50 % du financement total des projets.

c) Réflexion sur le financement de projets innovants

Le FFEM s'efforcera de développer une réflexion pour la promotion de ses spécificités dans un cadre national (tant auprès des acteurs publics que privés) et international. Cette réflexion pourrait notamment permettre de construire des synergies fortes avec le monde de la recherche, et le monde de l'aide au développement en mobilisant les savoir-faire français.

l'environnement mondial avec de nouvelles méthodes ou de nouveaux acteurs, il sera testé au cours de la période 2011-2012 un nouveau mode de mise en place de projets consistant à lancer des appels à projets.

Afin d'élargir les possibilités de réponses innovantes aux défis et problèmes de

Cette stratégie est articulée autour des ambitions suivantes : innovation, qualité de l'instruction des projets, rigueur de la gestion, capitalisation, communication et sensibilisation des tiers, appuis aux tutelles.

b) Les axes et les priorités à approfondir ou à faire évoluer

1 Préciser les critères de sélection des projets relatifs à l'innovation et la réplication

Les critères d'éligibilité des projets ou programmes restent identiques :

- contribution à la préservation de l'environnement mondial ;
- contribution au développement local ;
- caractère innovant ;
- caractère démonstratif et reproductible ;
- pérennité économique et financière après projet ;
- viabilité au plan écologique et environnemental ;
- acceptabilité sociale et culturelle ;
- cadre institutionnel adéquat.

Les deux premiers critères (contributions à la préservation de l'environnement mondial et au développement local) correspondent aux objectifs du FFEM alors que les autres correspondent à la qualité des projets.

Le critère « caractère innovant » est à la charnière de ces deux groupes car il constitue à la fois un objectif stratégique « promouvoir l'innovation » et un critère de qualité.

Parmi les huit critères d'éligibilité actuelle, le **critère de l'innovation devra être explicité et affiné** en relation avec des thématiques, des méthodes et des outils. Pour cela une réflexion devra être engagée avec l'appui du CST afin de mieux qualifier les aspects liés à l'innovation en relation notamment avec la **reproductibilité à plus grande échelle des projets**.

Par ailleurs, le FFEM ne finance pas la recherche en tant que telle. Toutefois, certaines activités de recherche peuvent être financées par le Fonds dans les limites suivantes :

- elles sont des parties ou des composantes minoritaires dans le cadre d'un projet de développement ;
- elles concernent seulement des actions de recherche finalisée.

2 Renforcer l'implication et élargir le nombre des institutions-membres en adaptant les moyens humains et financiers du FFEM

a) Le renforcement de l'implication des institutions-membres

Une plus grande participation des institutions-membres aux activités d'identification, d'évaluation, de supervision, de capitalisation et de communication au sein du FFEM doit être recherchée. Le renforcement des administrations de tutelle pourrait se concentrer sur trois priorités :

- valoriser les savoirs et savoir-faire de la France en facilitant la mobilisation des acteurs publics et privés et en renforçant l'image écologique de notre pays à l'international ;
- se concentrer sur les priorités géopolitiques en Afrique et en Méditerranée et le cas échéant dans les autres régions du Monde (pays en crise ou post crise, etc.) en synergie avec des partenaires français ou étrangers, publics, privés ou ONG, et avec un souci de visibilité ;
- promouvoir l'innovation en matière d'environnement du FFEM par plus de synergies avec les acteurs de la recherche.

Concernant le rôle de l'AFD, les discussions sur son Plan d'Orientation Stratégique (POS 3) qui s'engagent début 2011, pourraient être l'occasion de clarifier certains aspects de ses relations avec le FFEM et aussi d'identifier les voies et moyens permettant d'améliorer encore les activités de l'Agence et celles du FFEM.

Enfin, compte tenu des enjeux nouveaux sur les forêts et des liens entre les aspects environnementaux et l'alimentation des populations (dont la sécurité alimentaire et l'aménagement des espaces et territoires ruraux et urbains des pays en développement), il est proposé que le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire (**MAAPRAT**) devienne institution-membre du FFEM.

b) Les moyens humains et financiers du FFEM

Outre les moyens des institutions membres et du CST évoqués par ailleurs ci-dessous, les moyens humains actuels du Secrétariat du FFEM sont de 11 personnes (l'organigramme figure en annexe) :

- un Secrétaire général ;
- une assistante de direction ;
- quatre ingénieurs ;
- deux chargées de gestion qui assurent aussi des tâches d'assistantes d'ingénieurs ;
- une chargée de gestion ;
- une chargée de communication ;
- une chargée de mission « externe » pour les projets « protection de la couche d'ozone ».

La poursuite et le développement des actions du FFEM en termes quantitatif et qualitatif ont un effet sur l'organisation et sur les moyens humains et matériels du FFEM. En particulier, sont concernées la capitalisation et la communication sur les expériences, l'ouverture vers des thématiques liées aux changements climatiques, comme le développement urbain et l'adaptation ou la conservation des espèces et la biosécurité. Est concerné également le maintien d'un haut niveau de qualité des appuis du Secrétariat au FEM et au Fonds multilatéral du Protocole

de Montréal pour lequel le FFEM agit comme agence de mise en œuvre pour la partie bilatérale de la contribution française (cf. objectif 4 paragraphe 2 ci-dessous).

Pour prendre pleinement en compte les exigences de suivi-évaluation, de capitalisation et de communication, qui seront externalisées, des moyens supplémentaires - estimés à environ 5% du montant de chaque projet - sont systématiquement programmés.



Les orientations stratégiques

Objectif 1 : Les orientations par domaine

Promouvoir des stratégies dans les cinq² domaines d'intervention pour faire face aux nouveaux enjeux

Pour chacun des cinq domaines d'intervention, on présente ci-dessous :

- Les orientations thématiques à poursuivre et les nouvelles à promouvoir
- Les programmes régionaux à appuyer
- Les événements ou activités internationales ou européennes auxquelles le FFEM sera associé

1.

Biodiversité

a) Les orientations thématiques

Il conviendra de continuer à faire émerger les idées novatrices et les nouveaux acteurs sachant que la capacité à saisir des opportunités ou à réagir rapidement devra être préservée.

Le Fonds se concentrera sur la gestion durable des ressources naturelles et sur leur valorisation économique en donnant la priorité à une gestion efficace et durable des aires protégées (terrestres et marines) ainsi que de leur périphérie. Hors des aires protégées, il soutiendra les approches de gestion communautaire ou par des collectivités locales, des ressources naturelles. La **démarche REDD+³** sera particulièrement soutenue et les questions agricoles ou foncières seront, autant que possible, intégrées aux projets.

a) La promotion de la **gestion durable des forêts** reste un axe prioritaire d'intervention. L'engagement de la France d'allouer 20% des financements précoces à des actions concernant la déforestation et la gestion durable des forêts et l'établissement par l'accord de Cancun d'un mécanisme de lutte contre la déforestation dans les pays en développement justifient la priorité donnée à cet axe dans le cadre du FFEM. Il s'agira d'en **mesurer, vérifier, reporter les résultats** sur la biodiversité animale et végétale, d'étendre le dispositif à des **concessions de petite taille**, de promouvoir la gestion par les collectivités locales ou de renforcer leur implication et de déboucher sur des

certifications encore rares en Afrique tropicale.

L'exploitation d'autres ressources naturelles (produits forestiers non ligneux, petit gibier, etc.) a suscité de nombreux espoirs de revenus ; le principal bénéfice des populations locales réside souvent dans **l'accès et l'usage de leurs ressources traditionnelles**.

La valorisation économique des ressources naturelles peut être envisagée en termes de développement local notamment par **l'écotourisme, les droits des populations sur les ressources génétiques et les savoirs traditionnels, le paiement de services**

² cf. L'ozone stratosphérique est un domaine traité à part dans le cadre du Fonds multilatéral du Protocole de Montréal (FMPM). Les orientations dans le domaine de l'ozone stratosphérique seront articulées sur celles du FMPM.

³ REDD+ est un mécanisme international en discussion sous la CCNUCC qui cherche à rémunérer les efforts des pays forestiers tropicaux qui s'engagent à réduire la déforestation et la dégradation sur leurs territoires, à conserver leurs forêts et à augmenter les stocks de carbone.

écologiques comme le maintien et la gestion des écosystèmes pour assurer la pérennité des ressources en eau, **le stockage de carbone** dans les forêts maintenues, restaurées ou recréées.

Après l'investissement pilote dans la fondation pour les aires protégées et la biodiversité de Madagascar qui a pu atteindre son objectif de levée de capitaux grâce à l'appui initial de l'AFD et du FFEM, puis la publication de l'évaluation

des expériences des fonds fiduciaires pour la conservation de la biodiversité à travers le monde, le FFEM peut occuper une niche innovante en (i) facilitant l'établissement puis le démarrage de fonds fiduciaires prioritairement en Afrique, en (ii) soutenant des innovations financières promues par des fonds fiduciaires plus expérimentés dans le reste du monde et (iii) en appuyant la mise en réseau des fonds africains et les échanges d'expériences, notamment avec les fonds plus expérimentés d'Amérique Latine.

b) Le soutien aux aires marines protégées impliquant les pêcheurs sera poursuivi en essayant de privilégier les approches régionales en cohérence avec les écosystèmes marins. Les recommandations de l'étude publiée en 2010 « Aires Marines Protégées - Capitalisation des expériences cofinancées par le FFEM » seront appliquées et testées, notamment l'évaluation économique des services rendus par les écosystèmes marins, dont le stockage de carbone dans certaines formations marines et côtières (herbiers, mangroves), et le renforcement des outils de suivi des impacts biologiques, sociaux et économiques. Des projets visant à évaluer les relations bio-socio-économiques entre la conservation des services éco systémiques marins et la gestion des pêcheries seront recherchés au titre des actions menées en matière d'eaux internationales (cf. infra).

Les projets s'inscrivent déjà dans une approche d'aménagement du territoire, au travers de changements d'affectation des espaces, de modification de leur mode de gouvernance, de leur gestion à l'échelle du paysage, de zonage et de règles des différents usages, d'établissement de corridors de protection et de migration de la faune, négociés avec les populations ou décidés par elles. La prochaine période devrait voir une généralisation des projets de gestion intégrée, notamment des zones côtières (GIZC) ainsi que l'évaluation de leur rôle en tant qu'outil de résilience et donc d'adaptation aux changements climatiques.

De nouvelles thématiques seront explorées avec quelques projets sur des sujets novateurs, ainsi :

- la conservation des espèces cultivées ou des races élevées reste encore peu soutenue : la **promotion de pratiques agricoles conservatrices ou valorisant les produits locaux** permettra d'y répondre ; comme le soutien aux espèces destinées à l'alimentation humaine peu connues et à leur valorisation locale et régionale ;
- les **aires protégées marines de statut international hors zone économique exclusive** émergent : le FFEM pourra participer au soutien de ces initiatives (protection de la biodiversité en haute mer et de sanctuaires marins pour les cétacés notamment) ;
- la poursuite du développement de fonds fiduciaires pour la protection de la biodiversité en Afrique et éventuellement de fonds innovants (dédiés à l'environnement marin, ayant une ampleur régionale ou mixant les outils financiers) ;
- les partenariats innovants de gestion des aires protégées et de leur périphérie, impliquant les autorités, le secteur privé, les ONG, les populations locales ;
- la **rémunération des services environnementaux et les études d'évaluation du capital naturel** afin de traduire les enjeux de la conservation de la biodiversité en termes économiques et d'orienter l'élaboration des politiques publiques correspondantes ;
- des actions probables en rapport avec les missions du Fonds multilatéral pilote ABS (access and benefit-sharing) dont la création a été décidée à la COP de la convention biodiversité à Nagoya en octobre 2010, ce fonds pilote n'étant pas encore opérationnel début 2011.

Enfin, il conviendra de garder la possibilité d'intervention sur quelques espèces spécialement menacées ou des écosystèmes « orphelins » (désertiques par exemple) qui justifient des d'actions spécifiques.

b) Les programmes régionaux

Le FFEM participera ou poursuivra sa contribution à des programmes régionaux d'envergure au niveau du bassin du Congo (Partenariat des Forêts du Bassin du Congo) et du plateau des Guyanes.

Un soutien sera apporté aux approches permettant la capitalisation régionale des expériences soutenues par le FFEM : Afrique de l'Ouest, Afrique australe, Amérique latine.

Plus généralement, il conviendra de renforcer la capitalisation sur les sujets où le FFEM constitue une référence reconnue et de diffuser les meilleures pratiques et évolutions institutionnelles identifiées.

c) Les événements ou activités internationaux ou européens

Compte tenu de son poids au sein de la coopération française en matière de biodiversité, le FFEM devrait contribuer aux positions de la France valorisant les projets qu'il a financés, les thématiques et leur capitalisation. Ces positions sont tenues notamment lors des manifestations et travaux suivants :

- conférence des parties (COP 11 en 2012) de la convention sur la diversité biologique ;
- travaux de la Conservation Finance Alliance sur la réalisation d'évaluations transversales 17/05/11 et la mise au point de normes et de recueils de référence internationaux sur les outils innovants de financement de la biodiversité ;
- réunions internationales sur les forêts, y compris tropicales ; Année internationale de la forêt en 2011 ;
- travaux de l'UICN ;
- groupes de réflexion sur la gestion des ressources naturelles associant bailleurs, responsables d'ONG, universitaires, etc. ;
- groupes de travail interservices ou d'experts de l'UE sur les indicateurs et les mécanismes de financements innovants pour la biodiversité.

2. Changements climatiques

a) Les orientations thématiques

En matière de changements climatiques, l'intervention du FFEM s'inscrit dans le cadre des engagements internationaux de la France en matière de financements précoces et dans le contexte plus global des négociations internationales sur les changements climatiques. Aux COP 15 et 16 de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, 17/05/11 des décisions importantes ont été prises concernant l'atténuation, l'adaptation, la lutte contre la déforestation et le financement du climat. Sur ce dernier point, l'engagement pris par les pays développés de mobiliser 30 milliards d'USD sur 2010-2012 (*fast-start*) et 100 milliards d'USD par an d'ici à 2020 et la décision

de créer un **Fonds vert** pour le climat renforcent l'importance du FFEM à la fois comme instrument de financement du climat et comme fonds ayant acquis une expérience de long terme sur le financement des programmes et projets de lutte contre les changements climatiques.

L'objectif du FFEM est d'accompagner les pays en développement à la fois dans leurs efforts d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ce changement, tout en favorisant l'innovation sous toutes ses formes, ainsi que les transferts et la diffusion massive de technologies et de savoir-faire.

Axe 1 : Réduire et limiter les émissions de gaz à effet de serre

S'agissant de l'atténuation, le FFEM soutiendra les opérations visant à réduire les émissions :

- dans le domaine de l'**offre** énergétique : développement des énergies renouvelables, valorisation de la biomasse sous forme de production d'énergie, efficacité énergétique dans la production et le transport d'énergie ;
- dans le domaine de la maîtrise de la **demande** d'énergie d'origine fossile : habitat, transports, industries, agriculture.

Plus spécifiquement dans le domaine du développement urbain, le FFEM recherchera une intégration des approches avec un positionnement à l'amont des investissements dans les processus de planification.

Dans le choix de ses projets, le FFEM prendra en compte les éléments suivants :

- **technologies et/ou méthodes innovantes** dans le contexte des pays impliqués ;
- **méthodologies, notamment économiques**, permettant d'élaborer et de soutenir des politiques publiques/ des plans climat ;
- capacité de mesurer les résultats en cohérence avec les exigences internationales (MRV – *Measurement, Reporting and Verification*) ;
- potentiel de réplication et de diffusion des technologies / techniques concernées ;
- bonne articulation avec les enjeux locaux ou régionaux ;
- démarche d'apprentissage, de capitalisation méthodologique et de diffusion des résultats (évaluation, communication) ;
- ancrage institutionnel, efficacité de la maîtrise d'ouvrage ;
- articulation ou intégration avec les objectifs de politiques publiques ;
- intégration des différentes échelles de territoire, quand cela est pertinent.

Axe 2 : Etablir un soutien spécifique à la gestion durable des forêts

Le FFEM soutiendra les projets visant à séquestrer le carbone dans les « puits de carbone » : préservation ou plantation des forêts, séquestration dans les sols (terres) et les océans, séquestration géologique dans les sols et sous-sols.

Le FFEM soutiendra les opérations REDD+ de lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts, sur la base d'un financement spécifique, issu notamment de la vente par

la France de ses surplus d'Unités de Quantité Attribuée (UQA).

Les activités du FFEM en faveur des forêts (gestion durable de forêts, lutte contre la déforestation, biodiversité forestière, atténuation, adaptation, financements innovants, forestiers, etc.) feront l'objet d'une comptabilisation particulière en vue de mettre en évidence le niveau du soutien du FFEM aux forêts des pays en développement.

Axe 3 : S'adapter pour réduire les vulnérabilités aux changements climatiques

L'adaptation aux changements climatiques est un sujet encore récent ; quelques années de pratique ont montré un certain nombre de défis qui entravent sa mise en œuvre concrète.

La prise en compte des changements climatiques n'est somme toute qu'une composante d'un développement réussi et durable : l'adaptation

aux changements climatiques se traduit aujourd'hui par des inflexions d'un « *development as usual* ». A l'échelle du « projet », la grande majorité des projets spécifiquement labellisés « adaptation » sont des projets et programmes de développement classiques qui participent à l'adaptation des pays. **Il sera donc**

Le FFEM a engagé en 2007-2010 plusieurs programmes en matière d'adaptation avec les objectifs suivants :

- renforcement des connaissances en matière d'impact des changements climatiques : à l'heure actuelle, les modèles de projection climatique à long terme sont globaux ou au mieux régionaux, et rendent compte insuffisamment des évolutions aux échelles locales, qui sont souvent celles des décisions et des investissements ;
- mise en place **d'actions d'adaptation** à titre pilote visant à promouvoir des investissements « sans regret » générant des co-bénéfices, à rendre les investissements davantage robustes face au plus grand nombre de changements possibles des conditions climatiques ou encore à introduire de la flexibilité, avec trois types d'opérations :
 - le premier type est au croisement avec les autres domaines d'intervention du FFEM, notamment la biodiversité ou le stockage du carbone ;
 - le deuxième type concerne des opérations dans des secteurs et/ou des géographies potentiellement fortement affectés par les changements climatiques : eau et agriculture en Afrique subsaharienne par exemple ;
 - le troisième type vise à améliorer la prévision et la gestion des événements climatiques extrêmes.

indispensable, dans un premier temps, d'analyser les résultats des projets en cours : des évaluations projet par projet et par grappes de projets devront être menées.

Sur la période 2011-2012, le FFEM engagera de nouveaux projets qualifiés « d'adaptation », après

un examen d'opportunité notamment sur la base des critères d'éligibilité, en particulier celui de l'innovation méthodologique et du croisement avec d'autres domaines d'intervention (biodiversité, désertification, etc.).

Axe 4 : Mobiliser et structurer des financements spécialisés en faveur du climat : MDP, fonds d'investissements, lignes de crédits bancaires

L'accord de Cancun précise que les instruments de marché mis en place par le protocole de Kyoto ont vocation à se poursuivre pour permettre aux pays développés d'atteindre leurs engagements. Cette décision de principe confirme donc le maintien, dans une éventuelle seconde période d'engagement, des deux mécanismes de projet existant à l'heure actuelle : le mécanisme pour un développement propre (MDP) et la mise en œuvre conjointe (MOC). Cependant, les modalités de financement d'activités REDD+, en particulier à travers des liens avec les marchés du carbone, restent encore à préciser.

Le FFEM continuera son soutien à des programmes visant à faire effet de levier et favoriser le changement d'échelle grâce aux mécanismes de la finance carbone, notamment le MDP.

Le FFEM pourra étudier sa participation à des montages d'opérations adossées à des fonds en intermédiation financière, sous réserve (i) de mesure des résultats, (ii) d'innovation en termes de cibles géographiques ou sectorielles, (iii) de démonstration de l'additionnalité du financement FFEM et (iv) de pérennité du dispositif mis en place.

b) Les programmes régionaux

Les programmes régionaux relatifs à l'adaptation aux changements climatiques engagés pendant la période précédente seront poursuivis notamment en Méditerranée dans le secteur forestier, en Afrique de l'ouest avec l'ACMAD dans l'Océan Indien dans le cadre de la COI et en Amérique latine.

c) Les événements ou activités internationaux ou européens

Le FFEM apportera son appui à l'élaboration et à la communication des messages de la France dans les conférences, séminaires et événements importants : conférence des Parties de Durban (COP17), réunion de l'Union pour la Méditerranée (Plan solaire méditerranéen), 20^{ème} anniversaire du FEM.

a) Les orientations thématiques

A l'instar de l'approche adoptée par le Fonds pour l'environnement mondial, on entend par « eaux internationales » les eaux marines ou continentales auxquelles plusieurs entités (Etats, Nations du Nord et du Sud) peuvent avoir accès. L'intégrité de ces ressources est menacée par des pollutions d'origine urbaine, industrielle et agricole et leur exploitation ne fait que rarement l'objet d'une gestion concertée entre les grandes catégories d'usage. Cette situation conduit souvent à une surexploitation et à une dégradation des milieux naturels et, dans

certain cas, contribue à l'instabilité politique de pays ou de régions. Ces processus ne feront que s'amplifier face aux effets des changements climatiques qui affectent déjà les ressources en eau, en complexifiant la gestion du cycle de l'eau. La prévention des phénomènes extrêmes (sécheresse et inondation) dont la fréquence devrait s'intensifier avec cette variabilité hydrologique accrue, lie directement la gestion durable de l'eau aux politiques d'adaptation et de prévention des risques qui doivent être mises en place.

Conformément aux orientations de la coopération française, les interventions du FFEM dans le domaine des « Eaux internationales » seront construites autour des **six niveaux de gestion** suivants :

Axe 1 : La gestion des hydro systèmes nationaux et internationaux

Les interventions porteront sur la mise en place ou le renforcement des institutions de gestion participative des ressources (autorités nationales et régionales, organismes de bassin) en adaptant leurs fonctions aux spécificités locales en application des principes de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE).

L'amélioration des dispositifs de collecte et d'échanges des données pour une meilleure connaissance des ressources en eau et le développement d'outils d'aide à la décision sont essentiels, ainsi que le renforcement des capacités des personnes et des institutions chargées de

les utiliser, de les entretenir et de les partager.

Que ce soit pour les aquifères partagés ou pour les eaux de surface (fleuves et lacs), la gestion transfrontalière nécessite également une coopération entre Etats, facteur de prévention des conflits et de paix.

Les soutiens du FFEM relatifs à la **gouvernance des eaux partagées** devront s'inscrire en cohérence avec les instruments juridiques internationaux et régionaux existants et en cours de développement, afin d'en renforcer la portée, et contribuer à améliorer la **coopération régionale** entre les Etats partageant ces ressources.

Axe 2 : La gestion des bassins versants

L'envasement des retenues, l'érosion des sols, les inondations accentuées par la déforestation, la perte de biodiversité, la turbidité des eaux, la dégradation des zones humides et côtières, la prolifération des espèces invasives résultent de l'absence de protection des bassins versants. Une gestion par bassins versants doit être bénéfique aux populations de l'amont à l'aval et ne pas léser certains usages par rapport à

d'autres. Aux bénéfices socio-économiques d'une gestion concertée s'ajoutent des services environnementaux : séquestration de carbone, protection de la biodiversité, évolution des régimes hydriques, lutte contre la désertification. Comme les aquifères partagés, la gestion transfrontalière nécessite également une coopération entre Etats, facteur de prévention des conflits et de paix.

Axe 3 : La gestion des pollutions marines

La plupart des eaux résiduelles sont aujourd'hui rejetées dans le milieu naturel sans traitement

préalable et contribuent ainsi à leur dégradation, en particulier les milieux marins et côtiers. Pour

rompre avec cette situation, il est nécessaire de mettre en place des institutions régionales capables d'influer les politiques nationales en matière de traitement des eaux résiduelles et des plans d'actions locaux.

Par ailleurs, plusieurs accords internationaux visent à empêcher l'évacuation incontrôlée de débris en mer car ils sont un risque pour la santé humaine, les organismes marins,

l'environnement marin, ou pouvant interférer avec les autres activités maritimes. Dans les cas où l'immersion n'est pas interdite, les actions à mettre en œuvre portent sur l'encadrement des opérations d'immersion et sur l'adoption de procédures pertinentes qui comprennent souvent des dispositions techniques. De nombreux pays en développement rencontrent en effet des difficultés à encadrer ces opérations.

Axe 4 : La gestion des zones côtières

Les zones côtières sont les premières victimes de l'anthropisation du fait de la croissance démographique qui affecte principalement les zones côtières et du développement des activités industrielles et touristiques. Les actions de

protection des zones côtières passent par l'élaboration de schémas d'aménagement et le soutien à la mise en place de mesures de protection et de conservation (GIZC : gestion intégrée des zones côtières).

Axe 5 : La gestion des pêcheries

La majorité des pêcheries sont actuellement exploitées à leur maximum et le nombre de pêcheries surexploitées ne cesse d'augmenter. Des structures de concertation sont à mettre en place afin de définir les modalités d'une exploitation durable des ressources halieutiques, dans le respect des cultures. L'échelle pertinente d'intervention de

ces instances de concertation est « l'écosystème marin » qui permet d'appréhender la préservation des espèces au niveau de leur biotope. Des projets visant à évaluer les relations bio-socio-économiques entre la conservation des services éco-systémiques marins et la gestion des pêcheries seront recherchés.

Axe 6 : La gestion de la haute mer

Dans le cadre de la réflexion internationale engagée sur la protection des écosystèmes, les aires marines protégées et la gestion des ressources en haute mer, il y a lieu de se pencher sur les modalités de la gouvernance de ces géographies et de leur gestion.

b) Les programmes régionaux

Sur le plan des projets, le Fonds pourra participer ou poursuivra sa participation à des **programmes régionaux** importants comme :

- les initiatives de mise en valeur des bassins prioritaires de la coopération française : **Lac Tchad, bassin du fleuve Congo** en cohérence avec les actions déjà entreprises sur les autres bassins prioritaires (Niger, Volta, Sénégal, Nil, Limpopo, Mékong) dans la mesure du possible en renforçant les partenariats avec les autres acteurs présents sur ces bassins, et en lien avec les initiatives existantes sur les aquifères transfrontaliers, notamment au sein de l'**Observatoire du Sahara et du Sahel** ;
- l'initiative régionale d'appui à la protection et à la valorisation des écosystèmes et récifs coralliens du **Pacifique sud, de l'Océan indien et des Caraïbes** ;
- le programme de conservation de la biodiversité marine et côtière, et des récifs coralliens dans l'**Océan indien** occidental ;
- le Plan d'action pour la **Méditerranée** et la lutte contre les pollutions en Méditerranée ;
- le projet de coopération centré sur le « renforcement des capacités d'administration des données pour l'évaluation et le suivi des ressources en eaux transfrontières des pays d'**Europe orientale** et d'**Asie centrale**.

c) Les événements ou activités internationaux européens

Compte tenu de son expérience en matière d'eaux internationales, le FFEM contribuera à la préparation du 6^{ème} **Forum mondial de l'Eau** à Marseille en 2012, co-organisé par le gouvernement français et le Conseil mondial de l'eau. Il apportera son appui à cette manifestation qui sera une tribune majeure sur les enjeux de gestion durable et concertée des ressources en eau, où l'action du FFEM devra être valorisée.

Le FFEM pourra apporter également des appuis aux événements importants comme les manifestations liées à la mise en œuvre de l'UpM (avec le PNUE), celles du réseau international des organismes de bassin (RIOB) et ses déclinaisons régionales, notamment le réseau africain, ou encore celles impliquant les actions en cours soutenues par le FFEM (convention eaux transfrontalières de la CEE-NU).

4. Dégradation des terres

a) Les orientations thématiques

Les orientations du FFEM dans ce domaine s'inscrivent dans la stratégie française « de lutte contre la désertification et la dégradation des terres » établie sous l'égide du MAEE.

Elle se décline aux niveaux international, dans le cadre de la CCNULCD, européen, régional et sous-régional (organisations régionales telles que l'OSS et le CILSS), national (Plans d'actions nationaux) et local (type programme IREMLCD et en partenariat avec les collectivités décentralisées et la société civile). Compte tenu des perspectives dans les autres domaines et des moyens disponibles, le Fonds pourra adapter sa stratégie en fonction d'opportunités complémentaires relatives aux AME (CCNUCC,

CDB, CNUDM, conventions de Stockholm, de Bâle et de Rotterdam sur les polluants notamment) ou aux actions mises en œuvre par les acteurs majeurs, bilatéraux (MAEE, AFD, groupe des ONG) et multilatéraux (FEM, PNUE, FIDA, Mécanisme mondial de la CCNULCD, FAO, Banque mondiale).

Leurs points d'application seront en priorité des appuis à la mise en œuvre de projets ou programmes visant à soutenir la résilience des écosystèmes et/ou à mettre en place les méthodes et moyens d'inversion des processus là où la désertification n'a pas atteint son seuil d'irréversibilité.

Dans cette perspective, les thématiques à privilégier concerneront la poursuite des appuis

- au développement de systèmes de production agricoles durables : **agriculture de conservation**, restauration des pâturages et couvertures végétales, gestion durable des ressources en eau, gestion par la demande et économies d'eau, développement des eaux non conventionnelles, valorisation des savoirs traditionnels, confrontation entre approche scientifique et savoirs traditionnels, valorisation et développement des produits forestiers non ligneux, lutte contre l'érosion, en particulier dans les approches « bassin versant » ;
- aux **initiatives locales** (concertation et cogestion des ressources naturelles par des groupes d'usagers et collectivités locales, bois de feu et bois domestique, aménagement de bassins versants, gestion des forêts sèches ou d'altitude) ; seront encouragés les projets permettant à la société civile ou aux collectivités locales de renforcer leurs capacités ;
- à la gestion des ressources naturelles en rapport avec la **dégradation des terres, la déforestation et la dégradation des forêts** (REDD +) avec des projets pilotes.

b) Les programmes régionaux

Dans le cadre de ces appuis, le soutien à **des programmes de recherche ciblée** (séquestration du carbone dans les sols, dégradation des forêts, coûts socio-économiques de la dégradation des terres, liens avec les migrations, etc.) pourra être engagé.

c) Les événements ou activités internationaux ou européens

Compte tenu de son expérience en matière de lutte contre la dégradation des terres et de la désertification, le FFEM pourra apporter son appui aux conférences et aux travaux principaux suivants :

- conférence des parties (COP10, octobre 2011, Corée du Sud) de la convention sur la désertification et réunions importantes de la Convention (exemple de la 2^{de} conférence scientifique de la Convention sur le thème de l'évaluation économique de la désertification et de la gestion durable des terres prévue à l'automne 2012) ;
- événements relatifs à l'initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel ;
- événements relatifs à l'Observatoire du Sahara du Sahel, dont la France assure la Vice-présidence (Assemblée générale fin 2011/début 2012) ;
- travaux collaboratifs avec les acteurs français mobilisés dans le domaine de la lutte contre la désertification et la dégradation des terres (Groupe de Travail Désertification, Comité scientifique Français de la Désertification, etc.)

5. Polluants chimiques et polluants organiques persistants

a) Les orientations thématiques

Ce domaine est de plus en plus reconnu comme important sur le plan international comme l'a souligné l'initiative SAICM (approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques) à laquelle la France apporte son soutien.

Les activités industrielles et agricoles des pays émergents engendrent des usages de plus en plus importants de produits chimiques générant des résidus ou des polluants graves pour la santé humaine et les écosystèmes en général. Une attention spécifique sera portée au mercure en vue de l'établissement d'un futur instrument juridiquement contraignant au niveau mondial (les négociations multilatérales sous les auspices

du PNUE doivent s'achever en 2013).

La stratégie du FFEM devra rechercher, en cohérence avec la stratégie des conventions Rotterdam, Stockholm, ainsi que celle du FEM, à appuyer des projets pilotes ou emblématiques dans ses propres zones d'intervention. Les projets assurant une bonne visibilité du FFEM seront privilégiés.

Les activités soutenues s'appuieront sur les savoir-faire français (gestion/élimination des produits dangereux, traitement des pesticides, etc.) et leur diffusion.

b) Les programmes régionaux

Le FFEM soutiendra dans ce domaine **en priorité les programmes régionaux d'élimination et de prévention** concernant les pays d'Afrique et de l'UpM. Le soutien à la mise en œuvre de

la Convention de Stockholm sur les POP, dont le FEM est l'instrument financier, pourra mettre l'accent sur des projets impliquant les autres conventions relatives à ce domaine, et notam-

ment la Convention de Bâle (avec ses centres régionaux) et la Convention de Rotterdam (PIC) dans la dynamique engagée de renforcement de la coopération et de la coordination de ces 3 conventions, dites de synergies. Le soutien à des actions pilotes dans le domaine du mercure sera recherché avec l'objectif de mettre en avant

des retours d'expériences et des bonnes pratiques à dupliquer dans le cadre du futur accord international. Elles seront soutenues en concertation avec les secteurs privé et public et avec des partenaires multilatéraux comme l'ONU ou le FEM.

c) Les événements ou activités internationaux ou européens

Au plan des activités internationales, la promotion des actions du FFEM relatives aux POP et aux produits chimiques pourra être menée dans les enceintes qui traitent des produits chimiques et des déchets dangereux, à savoir la 19^{ème} Commission du Développement durable (CDD-ONU

de mai 2011 à New York) la COP de la Convention de Stockholm (avril 2011 - Genève), et les futurs Comités intergouvernementaux de négociation sur le mercure (octobre 2011 au Burkina Faso ou au Kenya, 2012 en Uruguay, 2013 en Suisse ou au Brésil).

Objectif 2 : Des objectifs par domaine adaptés aux priorités d'intervention en Afrique et en Méditerranée

Fixer des objectifs cohérents avec la capacité des institutions-membres du Comité de pilotage, celle du Secrétariat et avec les ressources du Fonds

1. Objectifs sectoriels

Les objectifs 2011 et 2012 dans les domaines découlent des orientations stratégiques par domaine.

Pour la période 2011-2012, compte tenu de la montée des thématiques liées aux changements climatiques, les fourchettes par domaine ont été revues comme suit, sachant que les thèmes comme l'adaptation ou la réduction des émissions liées à la déforestation ou à la dégradation des forêts concernent également la biodiversité, la dégradation des terres ou la gestion intégrée des ressources en eau transfrontalières.

Les objectifs 2011 et 2012 découlent également des ressources financières prévisionnelles 2011-2012 elles-mêmes issues des ressources prévues sur la période 2011-2014 ; celles-ci ont été reconstituées à hauteur de 95 millions d'euros décomposées en 30 millions d'euros liés à la vente des UQA françaises et de 65 millions d'euros au titre de l'APD.

Aussi, un objectif d'engagements en 2011 puis en 2012 de l'ordre de 20 millions d'euros par an de projets est cohérent avec la capacité des institutions-membres du Comité de pilotage, celle du Secrétariat et avec les ressources du Fonds.

■ Objectifs par DOMAINE

	Réalisés cumulés en % sur la période 1994-2010	Objectifs en % pour les exercices 2011-2012 (base = 40 M€)	Objectifs en milliers d'€ pour les exercices 2011-2012 (base = 40 M€)	
			Hypothèse basse	Hypothèse haute
Biodiversité	48 %	32 % 41 %	12 800	16 400
Changements climatiques	28 %	32 % 41 %	12 800	16 400
Eaux internationales	14 %	10 % 20 %	4 000	8 000
Dégradation des terres/POP	9 %	8 % 15 %	3 200	6 000
Total	100 %		40 000	
dont « fast start » forêt			30 000*	

* Objectif « fast start » : 30M€

Il est entendu que les projets visant à lutter contre la déforestation et à promouvoir la gestion durable des forêts servent à la fois à conserver la diversité biologique (domaine de la biodiversité), à combattre la désertification (domaine de la dégradation des terres) ou à lutter contre l'effet de serre (domaine des changements climatiques).

2. Objectifs par géographie

Conformément aux priorités de la France en matière de coopération, de développement et d'environnement, **les engagements du FFEM se concentreront sur l'Afrique et sur la Méditerranée.**

Dans les autres régions et particulièrement les pays émergents, les concours du Fonds seront concentrés sur les pays où le maximum de synergies est possible avec les autres interventions françaises. Les pays d'intervention du FFEM sont ceux pouvant bénéficier de l'aide publique au développement (APD). La ventilation de l'appui du FFEM s'effectuera en priorité vers les pays présentant les plus grands enjeux environnementaux à l'échelle mondiale (hot-spot de biodiversité).

La liste de ces pays a été actualisée en 2007 par l'OCDE/CAD (cf. annexe 2).

Afin d'associer des collectivités d'Outre-mer françaises aux projets du FFEM, les projets régionaux financés par le Fonds pourront bénéficier aux collectivités d'Outre-mer incluses dans les régions visées, sous réserve que ce bénéfice n'excède pas 25 % de la contribution du Fonds et qu'il favorise un effet levier sur la contribution des collectivités d'Outre-mer à ces projets.

En cohérence avec les priorités françaises en matière d'environnement, les orientations stratégiques par domaine et les ressources financières potentielles, les objectifs suivants par géographie ont été retenus.

■ Objectifs par GEOGRAPHIE

	Réalisés cumulés en % sur la période 1994-2010	Objectifs en % pour les exercices 2011- 2012 (base = 40 M€)	Objectifs en milliers d'€ pour les exercices 2011-2012 (base = 40 M€)	
			Hypothèse basse	Hypothèse haute
Afrique - Méditerranée	66 %			
Afrique	49 %	60 % 65 %	24 000	26 000
Méditerranée	17 %			
Autres régions	34 %			
Asie / Pacifique	12 %	35 % 40 %	14 000	16 000
Amérique latine	16 %			
Europe de l'Est	6 %			
Total	100 %		40 000	

Le détail des données des tableaux ci-dessus figure en annexe 1 - Histogrammes des réalisations d'engagements de projets 2009-2010 avec leurs objectifs par domaine et par géographie.

Objectif 3 : Développer les concertations et les partenariats avec le secteur privé, la société civile, la recherche

Promouvoir de nouveaux modes de mise en œuvre de projets faisant appel à ces partenaires

1. Renforcer les partenariats multi-acteurs

Les partenariats avec des acteurs multiples sont fondamentaux pour l'identité et les actions du FFEM, ils participent à l'influence française. Ils concernent le secteur public, le secteur privé, la société civile, les ONG et les collectivités territoriales, la recherche, ainsi que les bailleurs et les conventions environnementales internationales.

Il ressort des expériences antérieures du Fonds la nécessité de rendre ces partenariats plus opérationnels.

D'une manière générale, le FFEM approfondira sa réflexion sur la valorisation de son action et la diffusion de ses savoirs au **niveau européen** (Commission européenne, Banque européenne d'investissements, acteurs bilatéraux) **et international** (FEM, *Clean technology fund*, Fonds d'adaptation, *Green Fund*, fonds multilatéral *Access Benefit Sharing*, etc.)

Les actions soutenues par le FFEM prendront en considération l'action des autres bailleurs et les stratégies nationales des pays en développement dans un souci de qualité, d'efficacité et de prévisibilité de l'aide en cohérence avec la

Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement.

Les programmes et projets soutenus par le Fonds pourront porter sur la fourniture d'équipements et de services, sur le renforcement de capacités, sur la formation et sur la mesure de résultats et d'impacts.

Les stratégies sectorielles et les projets du FFEM se construiront en partenariats avec les acteurs concernés par les thématiques soutenues par le FFEM. Ces partenariats sont multiples : institutions publiques, privées, nationales, européennes, multilatérales.

Par ailleurs, il est proposé de mettre en place avec la participation des institutions-membres et du CST, une concertation structurée sous le **concept de club** « entreprises » et « écosystèmes ». Ces clubs conçus comme espaces de partage se réuniraient une fois par an ; il y serait établi et mis à jour des tableaux permanents des innovations et des axes de recherche dans leur domaine. La faisabilité de ces clubs devra donc être établie en vue de tester leur mise en place au cours de la période.

2. Contribuer à l'influence française et à la promotion de ses acteurs privés

Par secteur privé, il convient d'inclure, non seulement les entreprises fournisseurs d'équipements et de services, mais aussi les fondations d'entreprises privées.

Au regard des enjeux pour l'environnement mondial et pour les parties prenantes il est proposé de **renforcer les leviers** de mobilisation du secteur privé par le FFEM de plusieurs manières en :

- intégrant mieux le secteur privé français dans les réflexions amont du FFEM (cf. infra club « entreprises ») et ciblant mieux la communication du FFEM vers les entreprises ;
- élargissant et renforçant les réseaux de partenaires du FFEM privés (entreprises, organisations professionnelles, EpE, fondations d'entreprises, etc.) et publics au service du développement du secteur privé (ADEME, UbiFrance, Bureau Aide-projet de la DG. Trésor, etc.) ;
- soutenant des projets d'innovations financières pour la conservation de la biodiversité ou la lutte contre les changements climatiques (fonds innovants, compensation de biodiversité, etc.) ;
- renforçant les liens du FFEM avec les organisations non gouvernementales et les fondations dans le cadre de leurs activités avec le secteur privé ; ces deux derniers aspects concernent autant le secteur privé français que local.

Partant du constat que de nombreuses entreprises privées se fixent désormais des orientations affirmées en matière environnementale et en faveur du green business, lesquelles recourent la stratégie et les projets du FFEM, il est proposé de mettre en place **un club « entreprises »** rassemblant les entreprises, les fondations et les centres de recherche intéressés.

3. Poursuivre l'appui aux initiatives portées

par la société civile : ONG françaises et internationales et collectivités locales

Les engagements de la France lors de la conférence de Monterrey de 2004 sont de doubler les montants de l'APD transitant par les ONG.

En réponse aux directives de la stratégie française de biodiversité, aux orientations du CICID et aux souhaits de nombreuses ONG du Nord et du Sud, le FFEM a mis en œuvre de 2006 à 2010 deux **programmes de petites initiatives innovantes** totalisant 4,7 M€ concernant plus d'une centaine de projets.

Ces programmes s'adressent essentiellement aux pays moins avancés d'**Afrique francophone**. Ils visent l'émergence d'initiatives locales contribuant sur le terrain à la mise en œuvre des AME (biodiversité, changements climatiques, polluants organiques persistants), au renforcement de la capacité d'influence de la société civile des pays du Sud sur les politiques nationales et locales

pour les thèmes d'environnement mondial et à la capitalisation d'expériences en matière de microprojets environnementaux.

L'évaluation du 1^{er} programme a recommandé la poursuite avec les évolutions en vue d'une meilleure efficacité et pertinence de ce type d'actions. Dans le deuxième programme de petites initiatives, le FFEM porte une attention particulière à l'implication de la **société civile et des collectivités locales décentralisées** dans la mise en œuvre des projets dans chacune des fenêtres d'intervention.

S'agissant des collectivités locales, le FFEM poursuivra et renforcera les opérations mobilisant les compétences territoriales dans les démarches de décentralisation et mobilisant les savoir-faire français des collectivités locales françaises (communes, pôles de compétitivité, parcs naturels, Conservatoire du littoral et des rivages, etc.).

4. Développer les liens avec la recherche en s'appuyant sur le Comité scientifique et technique

a) Le CST, moteur dans la production des savoirs et des savoir-faire du FFEM

Le CST est l'instance qui émet un avis sur la qualité des projets présentés. Son rôle est également de contribuer à la définition des méthodologies développées dans l'instruction

des projets et à l'élaboration de stratégies dans les domaines de l'environnement mondial en articulation avec le développement durable.

Le renforcement du CST a été engagé en 2010 et son rôle moteur dans la construction des savoirs et savoir-faire du Fonds a été affirmé autour des trois axes suivants :

- **l'examen des projets proposés** au Fonds (chaque note d'identification est désormais examinée par deux consultants différents, le membre du CST en charge de la thématique correspondant au projet établissant l'avis final transmis au Comité de pilotage, en s'appuyant sur ces deux avis) ;
- **le suivi et l'évaluation** des projets ;
- **l'animation de la réflexion stratégique** du FFEM s'agissant notamment de ses domaines d'intervention, des sujets d'environnement mondial articulés avec le développement durable.

Le CST constitue l'une des spécificités du FFEM et lui permet de conserver sa crédibilité scientifique, son caractère innovant et sa capacité à monter des projets répliquables.

sujet d'environnement mondial et préciser la position spécifique du FFEM. Les clubs « écosystèmes » et « entreprises » permettront d'alimenter cette production intellectuelle.

De manière générale, les missions du CST engagées en 2009 et 2010 seront poursuivies en 2011 et 2012. Ainsi, des séminaires annuels de réflexion stratégique seront organisés pour développer un

Enfin, un **règlement intérieur** spécifique au CST du FFEM précisant les objectifs, le contenu et les modalités de fonctionnement sera établi au cours de la période 2011-2012.

b) Renforcer les liens avec le monde de la recherche

Le FFEM doit faire face à un double défi permanent :

- en amont de l'instruction des projets, nourrir le portefeuille de projets en projets et programmes **innovants** ;
- en aval, construire **l'ensemencement et la réplication des innovations**, avec d'autres acteurs français ou locaux, dans des projets de développement.

Pour répondre à ce défi, le FFEM devra s'engager davantage dans un rapprochement avec le monde de la recherche liée à l'innovation technologique et industrielle, à l'analyse économique, à l'appui pour la formulation de politiques publiques et aux méthodologies d'indicateurs de mesure de résultats et d'impacts.

De nombreux acteurs de la recherche publique et privée sont concernés. Outre le MESR sont concernés entre autres les organismes suivants : ANR, CIRAD, IRD, INRA, ONF, OIEau, BRGM, IFREMER, ADEME, CSTB, FRB, CEMAGREF, pôles de compétitivité mais également les centres de recherche universitaire et écoles d'économie (Paris, Toulouse, etc.).

Le FFEM développera en particulier des liens avec l'ANR qui vise à promouvoir la recherche française sur des sujets situés à la frontière des connaissances scientifiques et technologiques. Elle soutient des travaux de recherche afin qu'ils puissent ensuite être appropriés par des entreprises et être diffusés. Un des enjeux essentiels pour l'**ANR est d'hybrider les actions de la recherche et des entreprises et de rapprocher scientifiques et entrepreneurs.**

Par les objectifs qu'il poursuit, sa gouvernance, ses méthodes et les projets innovants qu'il promeut, le FFEM offre la possibilité de promouvoir ces liens. Il est convenu de les renforcer dès 2011 avec :

- la participation du Secrétariat du FFEM aux comités de pilotage des appels à projets et aux ateliers de réflexion prospectifs (mangroves, écologie synthétique, méthodes d'aménagement d'écosystèmes, etc.) de l'ANR ;
- une réunion annuelle de réflexion stratégique entre l'ANR et le FFEM pour faire le point sur un sujet d'environnement mondial et préciser la position spécifique du FFEM et aussi pour faire une programmation croisée des projets.

Il sera mis en place une concertation structurée sur le concept de club, avec la création d'un club « entreprises », auquel pourront participer les centres de recherche et d'un club « écosystèmes », ciblé sur les questions de protection et valorisation de la biodiversité, de gestion des ressources en eau, de paysages et de désertification.

5.

Promouvoir de nouveaux modes de mise en œuvre de projets

Il sera testé au cours de la période 2011-2012 un nouveau mode de mise en place de projets, sous forme **d'appels à projets**. Il aura pour objectif d'ouvrir le champ de projets susceptibles de recevoir un financement du FFEM, et d'élargir les possibilités de réponses innovantes aux défis et aux problèmes de l'environnement mondial avec de nouvelles méthodes ou de nouveaux acteurs.

Il sera procédé à une étude spécifique sur les modalités de lancement et de gestion d'un tel appel à projets.

S'appuyant sur l'expérience du programme de petites initiatives avec la mise en place d'un comité de sélection faisant intervenir les institutions-membres, de sa post évaluation et de l'expérience

de l'AFD en matière d'appels à projets, notamment avec les ONG, il sera établi au préalable une note d'orientation sur la mise en place d'appels à projets.

Celle-ci précisera en particulier des idées de projets à lancer en appel à projets ou le processus de définition de ces idées (par exemple en rapport avec les ressources marines, le bois dans la construction, etc.) ainsi que les méthodes et moyens à mobiliser.

Un rapprochement avec le CST, voire la FRB (Fondation pour la recherche en biodiversité) et l'AFD sera utile pour cet exercice. La note devra pouvoir être examinée par le Comité de pilotage en 2011.

Objectif 4 : Poursuivre sa mission d'appui et de conseil aux tutelles, notamment pour le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds multilatéral pour le protocole de Montréal

Le Secrétariat du FFEM poursuivra les missions d'appui relatives aux orientations et décisions du conseil du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du Fonds multilatéral du protocole de Montréal (FMPM) (protection de la couche d'ozone). Ces missions de conseil valorisent l'image et le savoir-faire du FFEM à l'international et alimentent ses activités bilatérales par une meilleure connaissance et pratique des organismes multilatéraux.

1.

Le Fonds pour l'environnement mondial

Pour les quatre années du 1/07/2010 au 30/06/2014, les ressources du FEM ont été renouvelées à hauteur de 4,3 milliards de dollars US. La France y contribue pour 215,5 millions d'euros.

Le Secrétariat du FFEM, sur la base de son expérience des thématiques et des projets, en tant que gestionnaire de fonds publics dédiés au développement durable et à l'environnement mondial, poursuivra ses appuis au Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie à deux niveaux :

- les avis sur les documents de stratégie du Conseil du FEM ;
- les avis sur les projets instruits par le FEM.

Pour ces tâches, le Secrétariat valorisera les compétences disponibles à l'AFD ou mobilisera autant que de besoin des consultants extérieurs.

Des financements conjoints du FFEM et du FEM seront recherchés dans la limite de 20 % des concours du FFEM sur les exercices 2011-2012. Ceux-ci devront assurer la visibilité des actions du FFEM et, si possible, permettre la mobilisation de partenaires français : recherche, institutions et entreprises publiques et privées, collectivités territoriales, ONG, fondations. Pour mettre en place ces synergies, des missions communes et des contacts spécifiques seront établis entre les Secrétariats du FEM et du FFEM.

2. Le Fonds multilatéral du protocole de Montréal

Le Fonds multilatéral a été reconstitué à une hauteur de 490 millions de dollars US pour 2009-2011. La contribution française annuelle au Fonds multilatéral s'élève à 6,7 millions d'euros.

De 1991 à fin 2010, les contributions françaises au Fonds multilatéral s'élèvent au total à 204,9 millions de dollars US, dont en part bilatérale 14,7 millions de dollars US d'engagements pour projets depuis 1994. En 2009 et 2010 le Secrétariat du FFEM a privilégié sur cette part bilatérale la mise en œuvre de 5 projets en Afrique subsaharienne et au Laos pour un montant de 495 milliers de dollars US : Le Secrétariat du FFEM poursuivra la mise en œuvre des projets bilatéraux à concurrence de 20 % de la contribution globale française.

Le Secrétariat du FFEM assurera pour le compte de la DG Trésor au sein du Comité exécutif du FMPM la présidence du groupe des donateurs (Allemagne, France, Italie, Royaume Uni) pour la période 2010-2011.

Les axes définis précédemment seront poursuivis : ancrage majoritaire en Afrique et coopération avec d'autres agences d'exécution (PNUE, ONUDI et PNUD) et d'autres pays européens (Allemagne/GIZ).

Le Secrétariat du FFEM contribuera aux principales réunions de réseaux des coordinateurs ozone.

Il agira en tant que membre aux réunions du comité exécutif du Fonds multilatéral et participera aux réunions des parties du protocole de Montréal, aux ateliers à composition non limitée (OEWG) et aux réunions internationales thématiques d'intérêt stratégique. **Le Secrétariat du FFEM apportera son soutien aux réflexions et actions visant à mieux articuler les actions du Protocole de Montréal et avec celles du protocole de Kyoto** et, dans la mesure du possible, avec la Convention de Stockholm.

2011 est l'année de la reconstitution des ressources financières du FMPM (2012-2014). Le Secrétariat du FFEM appuiera le MINEFI et ses tutelles dans les travaux préalables à celle-ci.

Pour la mise en œuvre de la part bilatérale des financements français relatifs à la protection de la couche d'ozone, le Secrétariat continuera à recevoir l'appui d'un consultant international spécialisé.

Enfin, le FFEM pourra étendre l'expérience acquise dans la mise en œuvre du protocole de Montréal et du suivi de l'ensemble des activités du Fonds multilatéral, à la problématique nouvelle de la gestion internationale des produits chimiques, dans le cadre de l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (Strategic approach to international chemicals management - SAICM).

3. Les administrations françaises

Le FFEM joue un rôle particulier d'appui auprès des institutions-membres et autres administrations en participant à :

- la définition et la mise en œuvre des documents stratégiques (Documents d'Orientations Stratégiques, qui précisent les stratégies sectorielles du CICID ; les documents cadre de partenariat (DCP), déjà cités, qui constituent des cadres de référence ; les cadres d'intervention pays (CIP), les cadres d'intervention département (CID) et les cadres d'intervention sectorielle (CIS) ;
- la définition des priorités géographiques ou thématiques ;
- la préparation des conseils d'administration (autre que le FEM et le FMPM) du FA, du CTF ;
- la préparation des conseils d'administration des futurs Fonds vert pour le climat et Fonds pilote ABS, une fois que ces fonds auront été mis en place et que la composition de leurs conseils respectifs sera connue.

Pour contribuer à ces définitions stratégiques et à ces préparations de conseils, il conviendra que le FFEM produise des documents pertinents d'analyse et de synthèse (évaluations, capitalisations sur des thématiques, indicateurs, etc.) s'appuyant sur les projets soutenus par le Fonds.

Objectif 5 : Accroître la visibilité du FFEM par la capitalisation et la communication de ses expériences

Poursuivre les efforts de communication pour renforcer la visibilité du FFEM

De manière générale, la gestion et l'animation du portefeuille par domaine d'intervention doit contribuer à la réflexion stratégique à mener avec les institutions-membres et à la production de connaissances en vue de faire connaître et répliquer les projets innovants.

1. Capitaliser sur ses expériences

Les méthodologies de mesures de résultats et d'impacts, de définition d'indicateurs, des actions de capitalisation et de communication seront développées. De même, des projets spécifiques d'intérêts régionaux incluant des volets de communication pourraient être mis en œuvre conjointement par les ambassades et/ou l'AFD.

Parmi les actions de capitalisation, le programme indicatif suivant est envisagé :

- capitalisation des programmes d'efficacité énergétique dans le bâtiment sous forme de guide méthodologique ;
- évaluation des projets d'adaptation aux changements climatiques ;
- évaluation en grappe des projets eaux internationales.

Le FFEM soutiendra les plateformes d'expertises du type « Biohub » ou réseaux de fonds fiduciaires africains afin de favoriser l'échange d'expériences entre régions africaines et avec le reste du monde.

En particulier un travail de capitalisation ciblé devra être conduit :

- sur les nouveaux outils de financement de la protection de la biodiversité qui pourront être développés (notamment les avantages comparatifs des différents outils en particulier sur les projets REDD) ;
- sur les projets d'**aires marines protégées** financés par le FFEM (aux Antilles avec l'OECO, dans le Pacifique, l'Océan indien, et l'écorégion méso américaine). La capitalisation sur l'expérience de l'ensemble de ces projets pendant la période 2007-2010 sur la thématique de la biodiversité marine, dont les récifs coralliens, sera valorisée dans les futurs projets d'aires protégées.

Par ailleurs, il sera prévu une ressource spécifique à titre expérimental sur les deux années 2011 et 2012 pour la mise en œuvre d'évaluations par grappe de projets (dans le temps et dans l'espace), d'évaluations rétrospectives et de diffusion de leurs résultats, en collaboration avec les services d'évaluation et de communication des institutions-membres du FFEM.

2. Poursuivre le développement de la communication de l'expérience acquise

Le FFEM est devenu un instrument majeur de la coopération et du développement dans les domaines de l'environnement mondial. Il doit poursuivre activement la politique de diffusion de ses expériences et ses activités, montrer son rôle et son utilité dans l'aide publique au

développement responsable et durable et contribuer à l'image écologique de la France.

La communication est un axe stratégique essentiel du FFEM. Elle diffuse l'image, la mission et les actions du FFEM.

Elle contribue en particulier à la promotion de l'innovation et à la reproductibilité des actions qu'il finance. Elle implique notamment les institutions-membres, le Comité scientifique et technique et le Secrétariat du FFEM.

La communication du FFEM et la capitalisation sont liées. La communication doit au préalable être nourrie de la capitalisation des expériences. Et la capitalisation des expériences suppose

une implication et une appropriation plus fortes des partenaires du FFEM. A cet égard, le FFEM veillera à se rapprocher des acteurs européens et du secteur privé.

La stratégie de communication du FFEM est développée dans une note d'orientation jointe en annexe. Le FFEM renforcera la communication web : actualités, synergies avec les sites des institutions-membres...

3. Asseoir l'image du FFEM et renforcer sa visibilité

Le succès du FFEM ne résultera pas uniquement de son savoir-faire mais également de son faire-savoir.

Après seize ans d'existence, l'image du FFEM devra être modernisée afin de renforcer son identité en tant qu'acteur de la politique française au développement en matière d'environnement mondial. Un changement d'identité visuelle (nouveau logo) sera l'occasion au cours de la

période de réaffirmer l'identité du Fonds. Ce chantier permettra d'ancrer le positionnement du FFEM, de développer sa notoriété et de se rapprocher de ses cibles en les informant de cette évolution visuelle. Une réflexion avec les institutions-membres sera menée pour lancer l'opération de communication du nouveau logo en l'adossant à un événement national ou international.

Objectif 6 : Améliorer en continu la gestion comptable et financière

1. Le système d'alerte

Un système d'alerte a été mis en place afin de suivre la vie des projets et de permettre le toilettage du portefeuille.

Les limites suivantes sont ainsi fixées :

- un délai maximum entre l'identification et l'engagement de 24 mois ;
- un délai maximum entre l'engagement et la signature de la convention de 18 mois ;
- un délai maximum entre la convention et le premier paiement de 12 mois ;
- alerte auprès du(des) bénéficiaire(s) de la convention après le 60^{ème} mois suivant le 1^{er} décaissement ;
- délai maximum entre le 1^{er} décaissement et le dernier décaissement de 72 mois.

Un point détaillé est effectué à chaque Comité de pilotage pour permettre aux membres de décider de l'annulation éventuelle de projets « anormaux » et/ou de revoir à la baisse l'engagement initial.

En 2009 et 2010, le Comité a décidé l'annulation de 4 projets (1 identifié et 3 engagés) pour un montant de 3,52 millions d'euros. 2 projets ont vu leur montant d'engagement revu à la baisse, pour un montant total de 1,55 million d'euros.

2. Décaissements et engagements

Après une période d'ajustement où les stratégies et outils ont été mis au point, le FFEM est entré dans une période stabilisée d'engagements et dé-

caissements comme en témoignent les résultats et indicateurs. Il dispose à son niveau d'un bon contrôle du système comptable et financier grâce

à des méthodes et des personnels compétents fournis par l'AFD.

Le récapitulatif ci-dessous des décaissements et des engagements sur les 16 dernières

années montre une progression du taux de décaissements/engagements nets cumulés de 49 % jusqu'à fin 2006 et de 64 % au 31/12/2010, soit une augmentation de ce taux de 15 points de pourcentage pendant la période 2007-2010.

Année	DÉCAISSEMENTS PROJETS 1994-2010		ENGAGEMENTS NETS PROJETS 1994-2010		Décaissements/engagements (en cumulé 1994-2010)
	Montant par année	Montant en cumulé	Montant par année	Montant en cumulé	
1994 à 2001		8 380 729		45 208 562	18 %
2001	5 756 712	14 137 441	26 521 306	71 729 868	20 %
2002	6 716 710	20 855 151	11 543 251	83 273 119	25 %
2003	11 752 355	32 607 506	10 829 012	94 102 131	35 %
2004	12 263 518	44 871 024	20 517 784	114 619 915	39 %
2005	12 772 874	57 643 898	19 995 991	134 615 906	43 %
2006	16 118 082	73 761 979	15 874 829	150 490 735	49 %
2007	16 717 363	90 479 343	15 020 043	165 510 778	55 %
2008	18 787 858	109 267 201	17 500 000	183 010 778	60 %
2009	17 649 143	126 916 344	15 840 000	198 850 778	64 %
2010	14 545 014	141 461 358	21 028 000	219 878 778	64 %

Compte tenu de l'amélioration progressive de l'instruction des projets attendue de la mise en œuvre des méthodes (sélection initiale et contrôle de qualité des études et évaluations du dispositif institutionnel et organisationnel), le FFEM se fixe comme objectif pour la période 2011-2012, de porter le taux de décaissements cumulés /engagements cumulés, à 65 % fin 2012 ⁴.

Les engagements 2011-2012 ont été explicités dans le paragraphe 3 ci-dessus (objectifs par domaine et par géographie).

Dans un souci de décision sereine et de bonne concertation au sein du Comité de pilotage, le nombre maximal de projets identifiés et engagés à chaque réunion du comité continuera à être fixé à 12.

Une flexibilité sera néanmoins introduite sur ce nombre en fonction de la disponibilité des ressources issues de la vente des UQA.

3.

Cofinancements

En 2009 et 2010, le niveau de cofinancements des projets reste important : 81% en 2009 et 86% en 2010, contre 87% en 2007 et 93% 2008. Ceci s'explique par la part importante que représentent les projets dans le domaine des changements climatiques qui mobilisent des montants plus élevés que dans les autres domaines.

Ainsi, **pour 1 euro engagé par le FFEM, environ 6 euros de financements complémentaires ont été mobilisés** (cf. annexe 6).

Dans un souci de bon usage des deniers publics, la part du financement du FFEM sera désormais **limitée à 30 %** du montant total de chaque projet. A titre exceptionnel et après justification, elle pourra atteindre 50 % maximum.

Par ailleurs, il est attendu des opérateurs de projets cofinancés par le FFEM, dont l'intervention est au cœur même de leur objet social, qu'ils participent substantiellement au montage financier.

Les projets et programmes du FFEM cofinancés par les acteurs locaux ou internationaux permettent de rendre cohérentes les actions des autres bailleurs de fonds et les stratégies nationales des pays dans l'esprit de la déclaration de Paris.

Enfin, afin d'assurer la visibilité suffisante du FFEM dans les projets, une contribution suffisamment significative sera recherchée, à apprécier en fonction de l'importance et de la nature du projet concerné.

⁴ En première approche, le temps moyen d'exécution d'un projet après signature de convention est de 5 ans avec des décaissements de 20 % chaque année.



Liste des annexes

Annexe 1 Commentaires sur les réalisations des engagements 2009-2010 par domaine et par région et histogrammes réalisations-objectifs

Annexe 2 Zones d'interventions géographiques

Annexe 3 Stratégie de communication 2011-2012

Annexe 4 Ressources-Emplois au 31.12 . 2008

Annexe 5 Ressources-Emplois au 31.12 . 2010

Annexe 6 Liste des projets cofinancés par le FFEM de 1994 à 2010

Annexe 7 Liste des membres du Comité de pilotage, du Comité scientifique et technique et du Secrétariat du FFEM

Annexe 1

Commentaires sur les réalisations des engagements 2009 - 2010 et histogrammes réalisations - objectifs

Ils sont basés sur les hypothèses suivantes :

- les engagements considérés sur les exercices 2009-2010 sont constitués par tous les engagements approuvés aux comités de pilotage de 2009 et 2010, et diminués des annulations ;
- les objectifs d'engagements sont calculés à partir des objectifs quantifiés par domaine (biodiversité, changements climatiques, eaux internationales, dégradation des terres-POP) et par géographie, tels qu'ils ont été retenus au cadre de programmation stratégique du FFEM pour les exercices 2009-2010, compte tenu des ressources de ces exercices.

Le montant correspondant aux objectifs de projets est estimé au début de l'exercice 2009 à 40 millions d'euros sur 2 ans.

Les tableaux et histogrammes en annexe permettent de comparer pour les périodes d'exercices les engagements de projets avec les objectifs par domaine d'intervention et par géographie exprimés en milliers d'euros.

Globalement, les montants engagés ont été de 36,87 millions d'euros sur les deux années 2009 et 2010 : 15,84 millions d'euros en 2009 et 21,03 millions d'euros en 2010.

Ceux-ci sont inférieurs à la cible de 40 millions d'euros sur les deux ans compte tenu des exigences de qualité requise sur les projets présentés.

Le nombre de projets examinés par chaque comité de pilotage (12), le nombre de comités de pilotages par an (3) et les montants unitaires voisins de 1 M€ génèrent des limitations en volume (millions d'euros). Sauf à desserrer un ou plusieurs des trois paramètres ci-dessus, il était difficile d'atteindre la cible de 40 millions d'euros sur 2 ans.

L'objectif primordial recherché est resté la qualité des projets et non la quantité.

Le CPS 2009-2010 a fixé des objectifs d'engagements en %. On obtient les tableaux suivants par domaine et par géographie (projets engagés) en prenant la moyenne des hypothèses haute et basse d'engagement par domaine.

Avec ces bases, nous pouvons établir les commentaires qui suivent en comparant objectifs et résultats de la période 2009-2010.

Du fait des exigences de qualité des dossiers présentés, l'engagement total de 36,87 millions d'euros correspond à une baisse de 8 %, répercutée ensuite sur les résultats par domaine mais cette répercussion n'a pas joué sur les résultats en % par géographie.

■ **Tableau 1** - Résultats par domaine (100 % correspondent à la capacité d'engagement maximale théorique de 40 millions d'euros sur 2009-2010).

	A1 = Objectifs en % (moyenne hypothèse haute - hypothèse basse)	B1 = Résultats en %	C1 = B1/A1 = Taux d'atteinte des objectifs en %
Biodiversité	37 %	28 %	75 %
Changements climatiques	37 %	43 %	115 %
Eaux internationales	15 %	11 %	70 %
Dégradation des terres/POP	11 %	11 %	103 %
Total	100 %	92 %	92 % (moyen)

Sur le plan des domaines :

- Biodiversité : le résultat de 28 % est inférieur à l'objectif moyen de 37 % ;
- Changements climatiques : le résultat de 43% est supérieur à l'objectif moyen de 37 % ;
- Eaux internationales : le résultat de 11 % est inférieur à l'objectif moyen de 15 % ;
- Dégradation des terres-POP : le résultat de 11 %, est égal à l'objectif moyen de 11 %.

Ces résultats reflètent l'effort important fait en faveur de la lutte contre le changements climatiques ces deux dernières années.

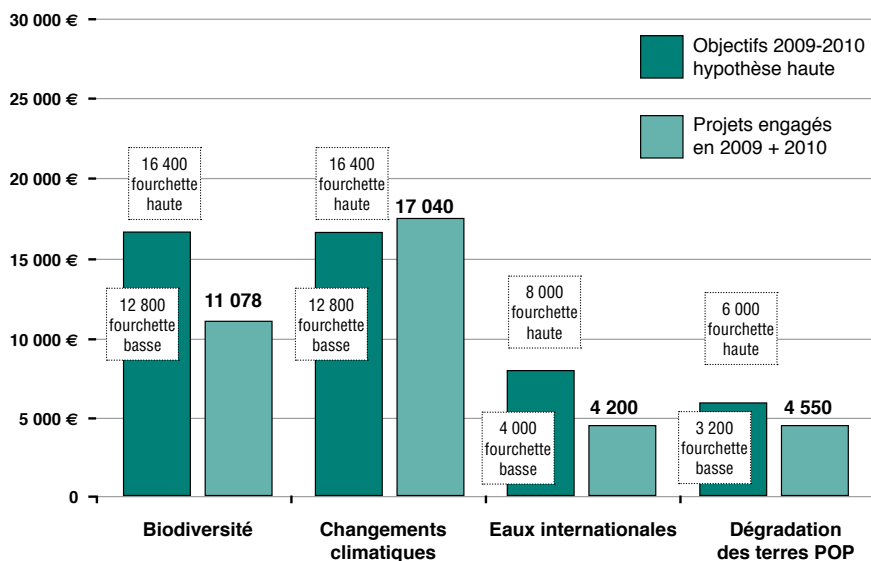
■ **Tableau 2** - Résultats par géographie (100 % correspondent à la capacité d'engagement maximale de 40 millions d'euros sur 2009-2010)

	A1 = Objectifs en %	B1 = Résultats en %	C1 = B1/A1 = Taux d'atteinte des objectifs en %
Afrique - Méditerranée	65 %	66 %	101 %
Autres régions	35 %	26 %	75 %
Amérique latine / Caraïbes			
Asie / Pacifique			
Europe de l'Est			
Total	100 %	92 %	92 % (moyen)

Sur le plan géographique, les objectifs sur l'Afrique-Méditerranée (65 %) ont été dépassés (résultats : 66 %), et donc par déduction des 100 % n'ont pu être atteints sur les autres régions (objectifs : 35 % ; résultat : 26 %).

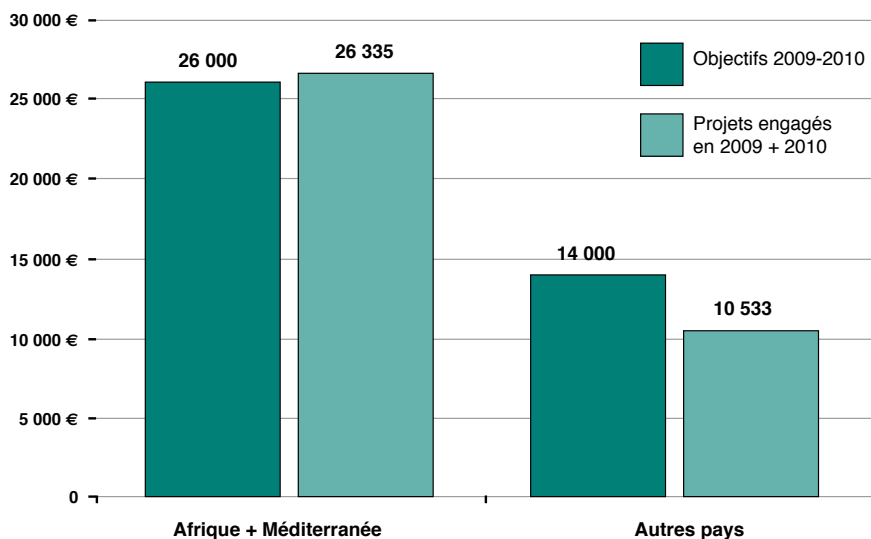
■ **Tableau 3** - Comparaison des engagements réalisés de projets en 2009 et 2010 avec les objectifs par domaine en k euros.

Objectifs 2009-2010 (sur la base de 40 000 K euros)	Biodiversité	Changements climatiques	Eaux internationales	Dégradations des terres / POP	TOTAL en k euros
Objectifs 2009-2010	16 400	16 400	8 000	6 000	
hypothèse haute	41 %	41 %	20 %	15 %	
Objectifs 2009-2010	12 800	12 800	4 000	3 200	
hypothèse basse	32 %	32 %	10 %	8 %	
Engagements 2009 + 2010	11 078	17 040	4 200	4 550	36 868
Projets engagés en 2009	4 790	6 400	2 100	2 550	15 840
Projets engagés en 2010	6 288	10 640	2 100	2 000	21 028



■ **Tableau 4** - Comparaison des engagements réalisés de projets en 2009 et 2010 avec les objectifs par géographie en k euros.

Objectifs 2009-2010 (sur la base de 40 000 K euros)	Afrique + Méditerranée	Autres pays	TOTAL en K euros
Objectifs 2009 - 2010	26 000	14 000	40 000
Engagements 2009 + 2010	26 335	10 533	36 868
Projets engagés en 2009	13 040	2 800	15 840
Projets engagés en 2010	13 295	7 733	21 028



Annexe 2

Pays d'intervention du FFEM

Pays les moins avancés	Pays à faible revenu (RNB par habitant < \$935 en 2007)	Pays et territoires à revenu intermédiaire tranche inférieure (RNB par habitant \$936-\$3 705 en 2007)	Pays et territoires à revenu intermédiaire tranche supérieure (RNB par habitant \$3 706 - \$11 455 en 2007)
Afghanistan Angola Bangladesh Bénin Bhoutan Burkina Faso Burundi Cambodge Centrafricaine, Rép. Comores Congo, Rép. dém. Djibouti Érythrée Éthiopie Gambie Guinée Guinée équatoriale Guinée-Bissau Haïti Kiribati Laos Lesotho Liberia Madagascar Malawi Maldives Mali Mauritanie Mozambique Myanmar Népal Niger Ouganda Rwanda Salomon, Îles Samoa Sao Tomé et Príncipe Sénégal Sierra Leone Somalie Soudan Tanzanie Tchad Timor-Leste Togo Tuvalu Vanuatu Yémen Zambie	Corée, Rép. dém. Côte d'Ivoire Ghana Kenya Kyrghize, Rép. Nigéria Ouzbékistan Pakistan Papouasie - Nouvelle-Guinée Tadjikistan Viet Nam Zimbabwe	Albanie Algérie Arménie Azerbaïdjan Bolivie Bosnie-Herzégovine Cameroun Cap Vert Chine Colombie Congo, Rép. Dominicaine, Rép. Égypte El Salvador Equateur Ex-République yougoslave de Macédoine Géorgie Guatemala Guyana Honduras Inde Indonésie Irak Iran Jordanie Kosovo 3 Maroc Marshall, Îles Micronésie, États fédérés Moldova Mongolie Namibie Nicaragua Niue Paraguay Pérou Philippines Sri Lanka Swaziland Syrie Thaïlande * Tokelau Tonga Tunisie Turkménistan Ukraine * Wallis et Futuna Zones sous admin. Palestinienne	Afrique du Sud * Anguilla Antigua-et-Barbuda 1 Argentine Barbade Biélorus Belize Botswana Brésil Chili Cook, Îles Costa Rica Croatie Cuba Dominique Fidji Gabon Grenade Jamaïque Kazakhstan Liban Libye Malaisie Maurice Mayotte Mexique Monténégro * Montserrat Nauru Oman 1 Palau Panama Serbie Seychelles Ste Lucie * Ste Hélène St-Kitts et Nevis St-Vincent et Grenadines Suriname Trinité-et-Tobago 2 Turquie Uruguay Venezuela

* Territoire

1) Antigua-et-Barbuda et Oman ont dépassé le seuil de pays à haut revenu en 2007. En accord avec les règles du CAD concernant la révision de la Liste des bénéficiaires de l'APD, ces pays ne feront plus partie de la Liste en 2011 s'ils restent des pays à haut revenu jusqu'en 2010.

2) La Barbade et Trinité et Tobago ont dépassé le seuil de pays à haut revenu en 2006 et 2007. En accord avec les règles du CAD concernant la révision de la Liste des bénéficiaires de l'APD, ces pays ne feront plus partie de la Liste en 2011 s'ils restent des pays à haut revenu jusqu'en 2010.

3) Cela n'implique aucune position juridique de la part de l'OCDE concernant la statut du Kosovo.

Annexe 3

Orientations stratégiques de la communication du FFEM sur 2011-2012

Cette note définit les orientations globales du plan de communication biannuel du FFEM. Elle vise à accompagner la réalisation des objectifs stratégiques du FFEM définis dans ce cadre de programmation stratégique 2011 et 2012.

1. Point de situation de la communication

Les actions de communication et de capitalisation des expériences du FFEM constituent un enjeu majeur de visibilité, de notoriété et de réputation pour le Fonds.

Compte tenu du choix en faveur d'une structure de gestion réduite pour le FFEM, **la mobilisation de toutes les instances du FFEM est essentielle pour développer efficacement la communication :**

- les institutions membres du **Comité de pilotage du FFEM** qui doivent développer un réflexe « FFEM » lors d'organisations de réunions nationales, internationales, ou d'élaboration de documents de communication interne ou externe, ou de rédaction de télégrammes diplomatiques
- le **Comité scientifique et technique** qui nourrit de son expertise la stratégie et les projets du FFEM
- le **Secrétariat du FFEM** qui assure la mise en œuvre et le suivi des actions de communication et qui appuie les institutions-membres dans leurs actions de représentation du FFEM

Pour les deux prochaines années, l'ensemble de ces acteurs poursuivront leurs efforts de communication pour positionner le FFEM comme vecteur de l'influence française en matière d'environnement mondial, pour renforcer sa visibilité et pour développer la capitalisation et la diffusion de ses expériences. Par ailleurs, les instances du FFEM veilleront à ce que le positionnement interministériel du FFEM soit bien précisé. Chaque institution porteuse de projet mentionnera le FFEM dans ses documents de communication (logo, présentation du FFEM, part FFEM financée, institution porteuse du projet...).

Les moyens de communication humains, organisationnels et financiers du FFEM sont ceux des institutions membres et du Secrétariat du FFEM.

2. Publics cibles et objectifs de communication

L'audit stratégique portant sur les années 2007-2010 a constaté que la visibilité du FFEM s'était renforcé durant cette période. Il reste néanmoins utile de poursuivre le développement de sa communication, ainsi que d'affirmer son identité et son positionnement dans le cadre politique français et international de l'aide publique au développement, avec l'appui des institutions membres et du Secrétariat.

Le FFEM doit se faire connaître auprès de ses publics au niveau national et au niveau international grâce à la diffusion de savoirs et de savoir-faire acquis depuis 1994.

a) PUBLICS CIBLES

Les publics cibles privilégiés du FFEM sont directement liés à son positionnement et à ses actions dans le domaine de l'environnement mondial. Les partenariats et le partage d'expériences dans le domaine de l'environnement mondial sont essentiels pour construire les stratégies de demain et répondre aux enjeux mondiaux.

Dans le précédent cadre de programmation stratégique, les publics cibles définis concernaient les publics suivants : les décideurs politiques, les administrations françaises, les milieux scientifiques, les institutions multilatérales homologues, la société civile et le grand public. Pour cette nouvelle période 2011-2012, une cartographie des cibles sera effectuée pour différencier les publics à atteindre. Les résultats de mesure des actions de communication

découleront de la qualification des publics ciblés réalisée et des objectifs de communication mesurables formulés.

Sont identifiées ici les publics vers lesquels les actions de communication seront destinées. La mobilisation des trois instances du FFEM est nécessaire pour mieux faire connaître les expériences et les actions du FFEM, ainsi que pour montrer son rôle et son utilité.

1 les publics externes

Publics	Instances FFEM mobilisées	Initiatives / Démarche
L'administration française centrale et déconcentrée	Secrétariat et IM	- transmettre les principales informations sur les stratégies thématiques et projets du FFEM - poursuivre les actions de sensibilisation des représentations françaises à l'étranger et les associer à l'instruction et au suivi des projets
Les élus	Secrétariat et IM	transmettre les informations sur les stratégies thématiques et projets du FFEM
Les institutions multilatérales (FEM, BM, PNUD, PNUF, ONUDI, BEI, BAfD, etc.)	IM Secrétariat	- rechercher des partenariats avec les institutions multilatérales intervenant dans le domaine de l'environnement - partager et échanger avec ces institutions sur les expériences financées
Les milieux scientifiques dans le domaine de l'environnement	Secrétariat / CST CST	- participer à la représentation de l'action de la France aux principales réunions dans le domaine de l'environnement - veiller à une large diffusion de son expérience auprès des milieux scientifiques concernés
Les acteurs du secteur privé (entreprises du Nord et du Sud, réseau de partenaires privés, fondations d'entreprise)	IM / secrétariat	promouvoir ses activités en partenariat avec les entreprises françaises et des pays du Sud
Les acteurs de la société civile (ONG, fondations, collectivités territoriales du Nord et du Sud)	IM IM / Secrétariat	- veiller à associer les ONG à la mise en œuvre des projets du FFEM - soutenir les partenariats avec les collectivités territoriales du Nord et du Sud dans le domaine de l'environnement et du développement, en particulier dans les programmes ou projets régionaux mobilisant les collectivités d'outre-mer françaises
Le grand public	Secrétariat / IM / CST IM IM / Secrétariat	- assurer la mise à jour régulière du site internet du Fonds - www.ffem.fr - sensibiliser les médias aux projets mis en œuvre par le FFEM, en particulier lors des déplacements à l'étranger des responsables politiques français - veiller à l'appropriation des projets par les populations concernées en informant localement des résultats et des impacts des projets

2 les publics internes

Les instances du FFEM	- les institutions membres du Comité de pilotage (MINEFI, MAEE, MEDDTL, MESR, AFD) - le Comité scientifique et technique - le Secrétariat
Les réseaux locaux	- le réseau d'agences AFD qui gèrent les projets pour le compte du FFEM - le réseau des ambassades et des services économiques impliqués dans la gestion des projets pour le compte du FFEM
Les équipes projet	chefs projets (AFD ou Secrétariat) et coordinateurs de projets

b) LES OBJECTIFS DE COMMUNICATION

Le FFEM doit mieux **faire connaître ses expériences et ses activités dans les domaines de la production des biens publics mondiaux et de l'environnement mondial et montrer son rôle dans l'aide publique au développement, l'économie verte et l'influence française.**

Les objectifs généraux de communication présentés ci-dessous contribuent à l'atteinte des objectifs stratégiques du CPS 2011-2012. Sont rappelés également les outils et les actions de communication qui permettront de diffuser les messages.

Objectifs de communication 2011-2012	Contribution aux objectifs stratégiques du CPS 2011-2012	Outils / Actions de communication
Contribuer à accroître la visibilité du Fonds	Objectif 3 développer les concertations et les partenariats avec le secteur privé, la société civile et la recherche 1. renforcer les partenariats multi-acteurs 2. contribuer à l'influence française et à la promotion de ses acteurs privés Objectif 5 accroître la visibilité du FFEM par la capitalisation et la communication des ses expériences 1. capitaliser sur ses expériences 2. poursuivre le développement de la communication de l'expérience acquise 3. assoir l'image du FFEM et renforcer sa visibilité	■ Site institutionnel FFEM, Sites et plateformes web et intranet des ministères, des partenaires ■ Logo FFEM ■ Communication ministérielle, discours, TD (citations, présence, contribution FFEM) ■ Participation/organisation aux événements nationaux/internationaux en liaison avec les ministères et le CST ■ Communiqués, articles scientifiques à signer en tant que mb du CST du FFEM ■ Partenariats média : presse écrite, radio, TV ■ Publications, plaquettes projets ■ Supports audio-visuels
Accompagner le développement de partenariats avec le secteur privé, la société civile et la recherche	Objectif 3 développer les concertations et les partenariats avec le secteur privé, la société civile et la recherche 1. renforcer les partenariats multi-acteurs 2. contribuer à l'influence française et à la promotion de ses acteurs privés 3. poursuivre l'appui aux initiatives portées par la société civile	■ Site institutionnel FFEM, Sites et plateformes web et intranet des ministères, des partenaires ■ Logo FFEM ■ Communication ministérielle, discours, TD (citations, présence, contribution FFEM) ■ Participation/organisation aux événements nationaux/internationaux en liaison avec les ministères et le CST ■ Publications, plaquettes projets
Accompagner la valorisation des expériences et des actions du FFEM	Objectif 3 développer les concertations et les partenariats avec le secteur privé, la société civile et la recherche 1. renforcer les partenariats multi-acteurs 2. contribuer à l'influence française et à la promotion de ses acteurs privés 3. poursuivre l'appui aux initiatives portées par la société civile 4. développer les liens avec la recherche Objectif 5 accroître la visibilité du FFEM par la capitalisation et la communication des ses expériences 1. capitaliser sur ses expériences 2. poursuivre le développement de la communication de l'expérience acquise 3. assoir l'image du FFEM et renforcer sa visibilité	■ Site institutionnel FFEM, Sites et plateformes web et intranet des ministères, des partenaires ■ Communication ministérielle, discours, TD (citations, présence, contribution FFEM) ■ Participation/organisation aux événements nationaux/internationaux en liaison avec les ministères et le CST ■ Communiqués, articles scientifiques à signer en tant que mb du CST du FFEM ■ Partenariats média : presse écrite, radio, TV ■ Publications / Supports audio-visuels

Par ailleurs, la communication sur les actions financées par le FFEM constitue un axe essentiel de promotion de l'innovation du FFEM et de la reproductibilité des actions engagées.

La communication doit couvrir les publics externes,

mais aussi internes, avec pour objectif de présenter le FFEM comme un acteur du dispositif public français, œuvrant pour une meilleure prise en compte des enjeux liés à l'environnement mondial et au développement économique et social des populations.

Annexe 4

Ressources - emplois au 31-12-2008

1 - Ressources	TOTAL en euros
Dotations 1 ^{ère} et 2 ^{ème} conventions	134 155 135
Dotation 3 ^{ème} convention	67 000 000
Dotation 2007 - 2010	70 200 000
total AP	271 355 135
Régulation 2002	(15 000 000)
S/total	256 355 135
Produits de la trésorerie au 31/12/2008	21 131 000
TOTAL	277 486 135
2 - Emplois	
Engagements nets projets	188 501 444
Fonctionnement du secrétariat	22 809 645
Prestations spécifiques (1)	9 180 694
TOTAL	220 491 783
3 - Disponible pour engagements (1 + 2)	56 994 352

(1) Comprenant : prestations spécifiques hors projets, préparation de projets, évaluation ex-post, CST, FAAEC.

Annexe 5

Ressources - emplois au 31-12-2010

1 - Ressources	TOTAL en euros
Dotations 1 ^{ère} et 2 ^{ème} conventions	134 155 135
Dotation 3 ^{ème} convention	67 000 000
Dotation 2007 - 2010	70 200 000
Reconstitution à fin 2010 (1)	95 000 000
total AP	366 355 135
Régulation 2002	(15 000 000)
Régulation 2010	(34 28 190)
Report	(15 000 000)
S/total	332 926 945
Produits de la trésorerie au 31/12/2010	21 159 741
TOTAL	354 086 686
2 - Emplois	
Engagements nets projets (2)	219 878 778
Fonctionnement du secrétariat (3)	28 127 461
Prestations spécifiques (4)	11 080 447
TOTAL	259 086 686
3 - Disponible pour engagements (1 + 2)	95 000 000

(1) dont : report ressources APD, 15 M€ ; nouvelles ressources APD, 50 M€ ; ressources ventes UQA, 30 M€

(2) Ce montant tient compte des conventions achevées dont le montant a été ramené au total décaissé.

Engagements nets (219,88 M€) = engagements bruts (228,81 M€) - annulation de RAV (8,93 M€)

(3) Ce budget tient compte du budget de fonctionnement prévisionnel pour l'année 2011 (2,73 M€)

(4) comprenant : prestations spécifiques hors projets, préparation de projets, évaluation ex-post, CST, FAAEC.

Annexe 6

Liste des projets cofinancés par le FFEM de 1994 à 2010

Date d'identification	Date d'engagement	Intitulé du projet
21/10/1994	15/04/1996	Unité de conservation d'Arly
21/10/1994	20/09/1996	Electrification photovoltaïque d'atolls isolés
21/10/1994	07/07/1995	Conservation biodiversité forêts des ghâts occidentaux
21/10/1994	07/07/1995	Déforestation tropicale par agriculture itinérante sur brûlis
21/10/1994	07/07/1995	Gestion & préservation de l'écosystème du banc d'Arguin
21/10/1994	15/04/1996	Réhabilitation et à la valorisation du parc national du Niokolo Koba
21/10/1994	21/10/1994	Gestion des ressources du Bassin du Jourdain (étude)
1994		
07/07/1995	20/12/1996	Terroirs villageois de Kouré et du Dallol Bosso
07/07/1995	01/04/1997	Protection de la biodiversité dans le bas delta mauritanien
22/11/1995	06/05/1998	Efficacité énergétique dans la construction et réglementation thermique
22/11/1995	17/06/1999	L'insertion composante électrification décentralisée
07/07/1995	20/12/1996	Gestion villageoise des massifs forestiers
07/07/1995	09/11/1999	Aménagement forestier durable
15/03/1995	07/07/1995	Protection & valorisation des récifs coralliens (Petites Antilles)
15/03/1995	07/07/1995	Protection & valorisation des récifs coralliens (Petites Antilles)
15/03/1995	07/07/1995	Protection & valorisation des récifs coralliens (Petites Antilles)
15/03/1995	22/11/1995	Maintien biodiversité après éradication Tsé-Tsé
07/07/1995	20/09/1996	Biodivalor - appui à la valorisation durable des forêts tropicales
22/11/1995	15/04/1996	Le conservatoire ethnobotanique OMAERE
15/03/1995	22/12/1997	Conservation d'espaces naturels littoraux dans le bassin méditerranéen (suivi-évaluation)
15/03/1995	22/12/1997	Conservation d'espaces naturels littoraux dans le bassin méditerranéen
15/03/1995	22/12/1997	Conservation d'espaces naturels littoraux dans le bassin méditerranéen
15/03/1995	22/12/1997	Conservation d'espaces naturels littoraux dans le bassin méditerranéen
07/07/1995	01/04/1997	Développement communautaire & conservation de la Mata Atlantica (région d'Iguape)
22/11/1995	17/06/1999	Données hydrologiques
1995		
15/04/1996	20/09/1996	Protection et gestion des espaces naturels terrestres et marins
15/04/1996	20/09/1996	Contribution à la prise en compte de l'environnement dans la prospection pétrolière
20/09/1996	20/12/1996	«Projets démonstratifs» du programme de protection des forêts tropicales
20/09/1996	30/09/1997	Récupération des éléments irradiés du navire Lepse
15/04/1996	20/12/1996	Protection & valorisation des écosystèmes en Dobroudja bulgare
20/12/1996	30/09/1997	Réseau d'observatoires de surveillance écologique à long terme - ROSELT
15/04/1996	22/12/1997	Electrification des zones rurales de Bahia
15/04/1996	01/04/1997	Amélioration de l'efficacité énergétique de parcs de logements collectifs
20/12/1996	17/06/1999	Observatoire des ressources hydriques dans le bassin du Haut Paraguay
1996		
01/04/1997	30/09/1997	Projet Alizés électrification rurale
01/04/1997	18/02/1999	Centrale charbon-bagasse de Belle-View
30/09/1997	06/05/1998	Conservation de la biodiversité de la péninsule du Cap
22/12/1997	26/03/2001	Bois énergie en milieu urbain
01/04/1997	06/05/1998	Gestion de l'information environnementale dans le bassin du Congo
01/04/1997	29/06/2000	Projets pilotes de protection & valorisation biodiversité dans le cadre du PAE
22/12/1997	06/05/1998	Forêt naturelle tempérée chilienne
22/12/1997	07/03/2000	Environnement mondial et lutte contre la désertification (initiative régionale)
30/09/1997	22/12/1997	Appui gestion sites Ramsar, par des actions d'échanges techniques innovants
30/09/1997	18/02/1999	Restauration des écosystèmes du Parc National Elizabeth et du Lac George
30/09/1997	09/11/1999	Fonds d'efficacité énergétique et réduction des émissions de carbone
22/12/1997	17/06/1999	Développement de la petite hydroélectricité en zones rurales isolées
30/09/1997	17/06/1999	Amélioration de l'efficacité énergétique de la construction neuve (phase 0)
30/09/1997	10/10/2000	Amélioration de l'efficacité énergétique de la construction neuve (phase 1)
30/09/1997	06/07/2001	Amélioration de l'efficacité énergétique de la construction neuve (phase 2)
1997		
29/09/1998	17/06/1999	Appui aux unités de conservation de la faune
29/09/1998	07/03/2000	Gestion du parc naturel d'Ifrane et de ses zones périforestières
06/05/1998	18/02/1999	Conservation de la biodiversité de la Sierra Nevada
06/05/1998	18/02/1999	Gestion environnementale dans les zones de concentration de populations réfugiées
06/05/1998	29/06/2000	Appui à la gestion des eaux du fleuve Sénégal/Observatoire de l'environnement dans la vallée
06/05/1998	09/11/1999	Appui à la gestion transfrontière du bassin de l'Irtys
06/05/1998	29/03/2002	Appui à la mise en oeuvre du PASMED(PNUE/PAM)
06/05/1998	29/03/2002	Appui à la mise en oeuvre du PASMED Maroc
06/05/1998	29/03/2002	Appui à la mise en oeuvre du PASMED Tunisie
06/05/1998	29/03/2002	Appui à la mise en oeuvre du PASMED Algérie
29/09/1998	18/02/1999	Haut bassin du Rio Jeju et réserve naturelle de Mbaracayu
1998		

Région	Zone	Domaine	Montant projets identifiés (en €)	Nbre de projets engagés	Montant projets engagés nets (en €)	Institutions membres
Burkina Faso	AF	Biodiversité	378 378	1	378 378	AFD
Vanuatu	PA	Changement climatique	91 469	1	91 469	AFD
Inde	AS	Biodiversité	125 466	1	125 466	MAEE
Ceinture tropicale	AF	Biodiversité	152 449	1	137 174	MAEE
Mauritanie	AF	Biodiversité	671 843	1	540 518	MAEE
Sénégal	AF	Biodiversité	686 021	1	518 063	MAEE
Méditerranée / Régional	ME	Eaux Internationales	290 676	1	290 676	MINEFI
			2 396 302	7	2 081 744	
Niger	AF	Biodiversité	304 898	1	295 328	AFD
Mauritanie	AF	Biodiversité	609 796	1	586 506	AFD
Tunisie	ME	Changement climatique	1 905 000	1	1 905 000	AFD
Burkina Faso	AF	Changement climatique	220 000	1	106 559	AFD
Mali	AF	Changement climatique	762 245	1	710 816	AFD - MAEE
Gabon	AF	Biodiversité	954 598	1	879 359	AFD - MAEE
Sainte-Lucie	AL	Biodiversité	240 778	1	225 575	MAEE
St Vincent & Grenadines	AL	Biodiversité	107 477		31 028	MAEE
Grenade	AL	Biodiversité	147 052		98 088	MAEE
Zimbabwe	AF	Biodiversité	766 819	1	766 769	MAEE
Gabon	AF	Biodiversité	450 792	1	356 770	MAEE
Equateur	AL	Biodiversité	126 738	1	126 738	MAEE
Maghreb / Régional	ME	Biodiversité	91 469	1	91 469	MEDDTL
Liban	ME	Biodiversité	461 669		423 106	MEDDTL
Maroc	ME	Biodiversité	607 471		595 726	MEDDTL
Tunisie	ME	Biodiversité	609 796		606 904	MEDDTL
Brésil	AL	Biodiversité	312 520	1	312 003	MEDDTL
Méditerranée / Régional	ME	Eaux Internationales	1 675 154	1	1 670 053	MINEFI
			10 354 273	13	9 787 796	
Mayotte	AF	Biodiversité	495 459	1	487 447	AFD
Bolivia	AL	Biodiversité	112 218	1	109 467	MAEE
Brésil	AL	Biodiversité	1 524 490	1	1 524 490	MAEE
Russie	EE	Eaux Internationales	1 417 041	1	451 100	MAEE
Bulgarie	EE	Biodiversité	286 604	1	286 101	MAEE - MEDDTL
Afrique / Régional	AF	Dégradation des terres-POP	1 341 551	1	1 246 236	MAEE - MEDDTL
Brésil	AL	Changement climatique	381 123	1	347 484	MAEE - MINEFI
Liban	ME	Changement climatique	868 959	1	808 047	MEDDTL
Amérique latine / Régional	AL	Eaux Internationales	1 894 180	1	1 894 180	MINEFI
			8 321 627	9	7 154 552	
Mauritanie	AF	Changement climatique	762 245	1	761 852	AFD
Maurice	AF	Changement climatique	514 515	1	301 137	AFD
Afrique du Sud	AF	Biodiversité	914 694	1	844 437	AFD
Maroc	ME	Changement climatique	1 594 054	1	1 594 054	AFD
Afrique / Régional	AF	Biodiversité	762 245	1	762 245	MAEE
Madagascar	AF	Biodiversité	1 326 306	1	1 208 214	MAEE
Chili	AL	Biodiversité	751 269	1	713 736	MAEE
Afrique / Régional	AF	Dégradation des terres-POP	3 000 000	1	3 000 000	MAEE
Afrique / Régional	AF	Biodiversité	381 123	1	379 134	MEDDTL
Ouganda	AF	Biodiversité	1 158 613	1	702 663	MESR
Europe de l'Est / Régional	EE	Changement climatique	2 000 000	1	142 210	MINEFI
Indonésie	AS	Changement climatique	610 000	1	310 589	MINEFI
Chine	AS	Changement climatique	594 550	1	593 761	MINEFI - MEDDTL
Chine	AS	Changement climatique	1 290 000		1 289 259	MINEFI - MEDDTL
Chine	AS	Changement climatique	1 400 000		1 399 318	MINEFI - MEDDTL
			17 059 614	13	14 002 607	
Burkina Faso	AF	Biodiversité	762 245	1	762 245	AFD
Maroc	ME	Biodiversité	2 288 000	1	2 288 000	AFD
Colombie	AL	Biodiversité	988 784	1	973 903	MAEE
Afrique / Régional	AF	Biodiversité	701 265	1	661 541	MAEE
Afrique / Régional	AF	Eaux Internationales	1 350 000	1	1 259 601	MAEE
Kazakhstan-Russie	EE	Eaux Internationales	1 000 000	1	992 113	MEDDTL
Méditerranée / Régional	ME	Eaux Internationales	203 000	1	202 986	MEDDTL
Maroc	ME	Eaux Internationales	450 000		426 313	MEDDTL
Tunisie	ME	Eaux Internationales	450 000		450 000	MEDDTL
Algérie	ME	Eaux Internationales	250 000		236 000	MEDDTL
Paraguay	AL	Biodiversité	1 141 301	1	1 141 151	MINEFI
			9 584 596	8	9 393 853	

Date d'identification	Date d'engagement	Intitulé du projet
18/02/1999	12/09/2000	Préservation et gestion des aires protégées de la Pendjari
17/06/1999	06/07/2001	Electrification décentralisée & pompage solaire en gestion déléguée
09/11/1999	07/03/2000	Appui au développement local de l'ouest (padl)
09/11/1999	26/03/2001	Observatoire de la Guinée maritime
09/11/1999	26/03/2001	Préservation des ressources halieutiques par les communautés de pêcheurs
17/06/1999	09/11/1999	Agro-écologie & stockage carbone (programme transversal)
17/06/1999	27/11/2000	Agro-écologie Programme des systèmes d'exploitation en zones cotonnières PASE «projet»
17/06/1999	26/03/2001	Plan d'action agro-écologie «projet»
17/06/1999	29/03/2002	Plan d'action agro-écologie «projet»
17/06/1999	06/07/2001	Plan d'action agro-écologie «projet»
18/02/1999	17/06/1999	Maintien de la biodiversité dans la vallée du Zambèze
18/02/1999	30/04/2003	Système d'observation des cycles hydrologiques en Afrique de l'Ouest (HYCOS)
09/11/1999	29/06/2000	Conversion de véhicules au gaz naturel - District Fédéral de Mexico
09/11/1999	26/03/2001	Contrôle de la pollution et contribution gestion fleuve Zambèze
18/02/1999	29/06/2000	«Parc naturel régional» au développement durable des provinces Carrera et Capitan Prat
09/11/1999	07/03/2000	Développement des gisements de phosphate carbonaté
1999		
07/03/2000	07/07/2004	Conservation de la biodiversité dans les parcs nationaux du Faro et de Bouba N'Djida
27/11/2000	06/07/2001	Appui à la gestion durable de la pêche crevette
27/11/2000	30/11/2001	Projet de développement local de l'Ouest (pdlo)
29/06/2000	30/11/2001	Gestion et aménagement d'une forêt communale pilote
07/03/2000	26/03/2001	Interactions entre élevage et faune sauvage autour des aires protégées
29/06/2000	26/03/2001	Actions pilotes de valorisation de la biodiversité dans le Pantanal du Rio Negro
27/11/2000	15/11/2002	Appui à la commission du fleuve Orange-SENQU
29/06/2000	30/11/2001	Conservation et valorisation de la biodiversité dans l'Etat d'Amapa
27/11/2000	06/07/2001	Réseau de fondations pour la biodiversité
27/11/2000	29/03/2002	Antilopes sahélo-sahariennes
27/11/2000	15/11/2002	Aires protégées marines et côtières
27/11/2000	06/07/2001	Agrobiodiversité du sorgho
2000		
26/03/2001	30/11/2001	Plateau Mahafaly
26/03/2001	29/03/2002	Développement du tourisme de nature en Afrique centrale (ECOFAC)
06/07/2001	30/11/2001	Réhabilitation de l'aire protégée de Méru
26/03/2001	06/07/2001	Couloir biologique parcs Puracé et Cueva los Guacharos
26/03/2001	30/11/2001	Développement d'une filière de carbonisation des résidus végétaux (Balle et Paille de riz)
26/03/2001	30/11/2001	Gestion durable des ressources naturelles avec communautés indigènes Mapuches
26/03/2001	29/03/2002	Réserve bovidés sauvages NIAH
26/03/2001	30/04/2003	Gestion des terroirs de chasse
26/03/2001	30/04/2003	Protection environnementale Rio de la Plata et son front maritime
06/07/2001	29/03/2002	Renforcement du système national d'aires protégées
06/07/2001	15/11/2002	Développement des forêts subtropicales de montagne (Couloir écologique du Haut Bermejo)
26/03/2001	30/11/2001	Utilisation durable des ressources forestières des Guyanes
30/11/2001	04/07/2003	Protection de la biodiversité de l'aire de conservation marine de l'île Coco
26/03/2001	30/11/2001	Réalisation d'un plan de gestion du bassin versant rivière Narva
30/11/2001	15/11/2002	Conservation & valorisation de la biodiversité végétale en zones tropicales du Chaparé BIODESA
2001		
24/05/2002	07/07/2004	Maintien et préservation des hydrosystèmes urbains en milieu tropical
15/11/2002	30/04/2003	Aménagement de la Congolaise CIB
24/05/2002	26/03/2004	Jardins éthiopiens
24/05/2002	15/11/2002	Mise à niveau énergie-environnement zone industrielle Sidi-Bernoussi
15/11/2002	26/03/2004	Réseau des «Conservatoires»
15/11/2002	26/03/2004	Conservation et valorisation de la biodiversité et des éléphants du Gourma
15/11/2002	30/04/2003	Parc marin de Mnazi Bay
15/11/2002	27/11/2003	Structuration d'une filière régionale bois énergie dans le sud de la Lituanie
15/11/2002	27/11/2003	Efficacité énergétique dans la programmation, la construction logements
15/11/2002	04/07/2003	Gestion transfrontière du bassin de la Korös/Crisuri - sous bassin de la Tisza
2002		
27/11/2003	26/03/2004	Programme de développement du parc national de Quirimbas
27/11/2003	07/07/2004	Mise en place d'un observatoire de l'environnement du Bassin du fleuve Niger
30/04/2003	26/03/2004	Gestion des écosystèmes fluvio-lacustres du Rio Magdalena
04/07/2003	27/10/2004	Réhabilitation des écosystèmes insulaires
04/07/2003	07/07/2004	Préservation et utilisation de l'agrobiodiversité des plantes racines & tubercules
04/07/2003	26/03/2004	Aires protégées et partage des avantages dans les états de la Caraïbe orientale
27/11/2003	30/03/2006	Mécanisme de développement propre dans le secteur forestier
30/04/2003	27/11/2003	Appui aux communautés indigènes dans le parc national de Canaima
30/04/2003	27/11/2003	Système aquifère du Sahara
27/11/2003	30/03/2005	Conservation de la nature et développement communautaire et touristique dans le Kalahari
27/11/2003	05/07/2006	Programme d'élimination et de prévention de la résurgence des stocks de pesticides obsolètes
27/11/2003	25/11/2005	Programme d'élimination et de prévention de la résurgence des stocks de pesticides obsolètes
27/11/2003	26/03/2004	Etude et accompagnement d'un projet de transports collectifs intégré et durable du grand Hanoï
2003		
26/03/2004	05/07/2005	Fondation pour les aires protégées et la biodiversité : contribution au capital

Région	Zone	Domaine	Montant projets identifiés (en €)	Nbre de projets engagés	Montant projets engagés nets (en €)	Institutions membres
Bénin	AF	Biodiversité	1 100 000	1	1 091 852	AFD
Maroc	ME	Changement climatique	1 600 000	1	1 600 000	AFD
Burkina Faso	AF	Dégradation des terres-POP	1 600 000	1	1 585 477	AFD
Guinée	AF	Biodiversité	1 300 000	1	1 298 179	AFD
Sénégal	AF	Biodiversité	900 000	1	900 000	AFD
Afrique / Régional	AF	Changement climatique	762 245	1	757 211	AFD - MAEE
Mali	AF	Changement climatique	305 000		297 934	AFD - MAEE
Cameroun	AF	Changement climatique	610 000		568 160	AFD - MAEE
Madagascar	AF	Changement climatique	411 600		411 600	AFD - MAEE
Tunisie	ME	Changement climatique	609 000		609 000	AFD - MAEE
Zimbabwe	AF	Biodiversité	435 000	1	435 000	MAEE
Afrique / Régional	AF	Eaux Internationales	1 000 000	1	1 000 000	MAEE
Mexique	AL	Changement climatique	1 400 000	1	1 290 047	MAEE
Zambie	AF	Eaux Internationales	1 500 000	1	1 499 974	MAEE
Chili	AL	Biodiversité	1 000 000	1	871 485	MEDDTL
Sénégal	AF	Changement climatique	1 112 900	1	767 675	MESR
			15 645 745	12	14 983 593	
Cameroun	AF	Biodiversité	1 500 000	1	1 500 000	AFD
Madagascar	AF	Biodiversité	1 056 000	1	1 056 000	AFD
Burkina Faso	AF	Dégradation des terres-POP	1 610 000	1	1 610 000	AFD
Géorgie	EE	Biodiversité	1 200 000	1	1 200 000	KFW
Tchad	AF	Biodiversité	770 000	1	571 298	MAEE
Brésil	AL	Biodiversité	980 000	1	932 052	MAEE
Afrique / Régional	AF	Eaux Internationales	1 500 000	1	1 500 000	MAEE
Brésil	AL	Biodiversité	1 140 000	1	185 904	MEDDTL
Hongrie	EE	Biodiversité	1 106 000	1	1 068 783	MEDDTL
Afrique / Régional	AF	Biodiversité	1 385 000	1	1 385 000	MEDDTL
Tunisie	ME	Biodiversité	1 475 000	1	1 475 000	MEDDTL
Burkina Faso/Mali	AF	Biodiversité	1 300 000	1	1 286 967	MESR
			15 022 000	12	13 771 004	
Madagascar	AF	Biodiversité	900 000	1	899 672	AFD
Afrique / Régional	AF	Biodiversité	939 000	1	908 288	AFD
Kenya	AF	Biodiversité	1 860 000	1	1 723 361	AFD
Colombie	AL	Biodiversité	1 600 000	1	1 585 295	MAEE
Mauritanie	AF	Changement climatique	600 000	1	600 000	MAEE
Chili	AL	Biodiversité	1 695 000	1	1 686 305	MAEE
Vietnam	AS	Biodiversité	1 049 000	1	989 094	MAEE
Centrafrique	AF	Biodiversité	1 000 000	1	1 000 000	MAEE
Argentine & Uruguay	AL	Eaux Internationales	1 005 000	1	1 005 000	MAEE
Cuba	AL	Biodiversité	1 500 000	1	1 500 000	MAEE
Argentine	AL	Biodiversité	1 000 000	1	1 000 000	MAEE
Amérique latine / Régional	AL	Biodiversité	1 620 000	1	1 508 598	MEDDTL
Costa Rica	AL	Biodiversité	1 065 000	1	1 065 000	MEDDTL
Estonie et Russie	EE	Eaux Internationales	1 165 000	1	1 138 386	MESR
Bolivie	AL	Biodiversité	450 000	1	382 112	MESR
			17 448 000	15	16 991 111	
Laos	AS	Biodiversité	600 000	1	600 000	AFD
Congo	AF	Biodiversité	873 000	1	872 889	AFD
Ethiopie	AF	Biodiversité	1 230 000	1	1 230 000	MAEE
Maroc	ME	Changement climatique	825 000	1	676 858	MAEE
Namibie	AF	Biodiversité	1 400 000	1	1 400 000	MAEE
Mali	AF	Biodiversité	1 560 000	1	1 560 000	MAEE
Tanzanie	AF	Biodiversité	384 280	1	384 280	MAEE
Lituanie	EE	Changement climatique	1 050 000	1	1 013 392	MEDDTL
Chine	AS	Changement climatique	2 700 000	1	2 700 000	MEDDTL
Hongrie/Roumanie	EE	Eaux Internationales	1 024 000	1	1 003 939	MEDDTL
			11 646 280	10	11 441 358	
Mozambique	AF	Biodiversité	700 000	1	700 000	AFD
Afrique / Régional	AF	Eaux Internationales	1 200 000	1	1 200 000	AFD - MAEE
Colombie	AL	Eaux Internationales	1 200 000	1	1 199 934	MAEE
Seychelles	AF	Biodiversité	460 000	1	460 000	MAEE
Vanuatu	PA	Biodiversité	677 000	1	677 000	MAEE
Antilles orientales	AL	Biodiversité	1 372 000	1	1 372 000	MAEE
Afrique / Régional	AF	Changement climatique	2 300 000	1	2 300 000	MAEE
Venezuela	AL	Biodiversité	470 000	1	470 000	MEDDTL
Algérie/Libye/Tunisie	ME	Eaux Internationales	315 000	1	314 512	MEDDTL
Botswana	AF	Biodiversité	935 000	1	935 000	MEDDTL
Mali	AF	Dégradation des terres-POP	600 000	1	600 000	MEDDTL
Tunisie	ME	Dégradation des terres-POP	800 000		800 000	MEDDTL
Vietnam	AS	Changement climatique	2 000 000	1	1 998 850	MINEFI
			13 029 000	12	13 027 295	
Madagascar	AF	Biodiversité	1 000 000	1	1 000 000	AFD

Date d'identification	Date d'engagement	Intitulé du projet
26/03/2004 07/07/2004 07/07/2004 07/07/2004 07/07/2004 27/10/2004 26/03/2004 26/03/2004 26/03/2004 26/03/2004 07/07/2004 07/07/2004 27/10/2004 27/10/2004 27/10/2004 27/10/2004 27/10/2004 27/10/2004 27/10/2004 27/10/2004 27/10/2004 2004	07/07/2004 05/07/2006 30/03/2005 27/10/2004 30/03/2006 30/03/2006 07/07/2004 27/10/2004 07/07/2004 27/10/2004 05/07/2005 25/11/2005 30/03/2005 05/07/2006 30/03/2005 30/03/2005 25/11/2005 31/01/2005 2005/2008 05/07/2005	Appui au développement des techniques agro-écologiques Appui au développement de l'agriculture de conservation Programme incubateur des projets MDP Electrification rurale globale Appui à la commission du fleuve Mékong (MRC) Initiative pour le bassin du Nil (IBN) - Modèle de planification pour le Nil-Est Contribution à l'initiative régionale pour la protection des récifs coralliens dans le Pacifique Sud Bio-Hub - Gestion durable et communautaire de la biodiversité et des ressources naturelles Gestion intégrée des aires protégées de la région caraïbe du Guatemala Diffusion des bonnes pratiques d'efficacité énergétique secteur de la construction des bâtiments publics Gestion durable des ressources forestières en Amazonie Gestion de la biodiversité en périphérie des grands parcs nationaux du bassin du Congo Renforcement des capacités et appui à la mise en place d'un fonds dédié à l'efficacité énergétique Conservation de la biodiversité autour du parc national de Sapo Réseau d'aires marines protégées des pays de l'Océan indien Conservation et utilisation durables des récifs coralliens de l'écorégion mésoaméricaine Gestion des ressources halieutiques du sud-ouest de l'Océan Indien (SWIOFP) Traitement environnemental de la lutte anti-acridienne en Afrique de l'Ouest Programme de petites initiatives du FFEM 1ère tranche Appui au développement du Commissariat national du littoral algérien
30/03/2005 30/03/2005 05/07/2005 05/07/2005 05/07/2005 05/07/2005 25/11/2005 30/03/2005 25/11/2005 2005	05/07/2006 05/07/2005 25/11/2005 30/03/2006 30/11/2007 30/03/2006 05/07/2006 05/07/2006 25/11/2005 25/11/2005 05/07/2006	Réseau des aires marines protégées et tourisme durable sur la côte Andaman Conservation de l'écosystème des Cardamomes Appui aux réserves naturelles libanaises Transfert d'eau de la mer rouge à la mer morte Projet géothermie caraïbes Programme d'appui au montage de projets MDP dans quatre provinces de l'ouest de la Chine Passage au quatre-temps des «zémidjans» de Cotonou Mise en place d'une station d'épuration à Fès avec valorisation énergétique du biogaz Projet pilote bio culturel d'Antrema Gestion communautaire de la biodiversité autour des aires protégées de la région ouest du Ghana Conservation de la biodiversité et développement du secteur protégé de la réserve forestière de Lomako
05/07/2006 18/12/2006 30/03/2006 05/07/2006 18/12/2006 18/12/2006 18/12/2006 18/12/2006 05/07/2006 18/12/2006 18/12/2006 18/12/2006 2006	18/12/06 30/03/07 05/07/06 30/03/07 06/07/07 06/07/07 06/07/07 2006 / 2008 30/11/07 06/07/07 06/07/07	Extension aux petits permis forestiers de la dynamique d'aménagement durable Valorisation des oasis du sud marocain - suivi évaluation Protection de la forêt humide de Gola Efficacité de la gestion des aires protégées en Afrique de l'Ouest Gestion durable des forêts communales Observatoire des ressources en eau du bassin de la Volta Renforcement de capacité en matière d'adaptation aux changements climatiques dans l'océan indien Programme de petites initiatives du FFEM 2ème tranche Développement du système national des aires protégées uruguayen Remplacement de refroidisseurs en Afrique (AFROC) Gestion partagée du système aquifère du Sahara septentrional
06/07/2007 30/03/2007 30/03/2007 30/03/2007 30/03/2007 06/07/2007 30/03/2007 06/07/2007 30/11/2007 30/11/2007 30/03/2007 06/07/2007 06/07/2007 2007	30/11/2007 30/11/2007 30/11/2007 03/04/2008 03/04/2008 30/11/2007 27/11/2008 03/04/2008 01/07/2008 01/07/2008 30/11/2007 27/11/2009 03/04/2008	Plateforme de développement des bioénergies (phases 1 et 2) «Développement de l'écotourisme et protection de la biodiversité dans la province de Lao Cai» Parc national d'Addo Elephant Appui au programme de financement des projets d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables Lutte contre la désertification et gestion durable des ressources naturelles Appui à la maîtrise de l'énergie dans l'industrie et le secteur tertiaire Appui à l'adaptation aux changements climatiques dans les secteurs de l'agriculture et de l'eau Programme d'appui multi-pays pour l'agro-écologie (PAMPA) Améliorer la conservation de la biodiversité dans l'espace Taï Mise en place de systèmes de vigilance face au changement climatique Biodiversité et gestion durable des forêts du plateau des Guyanes Amélioration de l'efficacité énergétique dans le cadre bâti au Maroc Partenariat stratégique pour le grand écosystème marin de la Méditerranée
03/04/2008 03/04/2008 03/04/2008 03/04/2008	03/07/2009 27/11/2008 27/11/2008 01/07/2008 27/11/2008	Développement de filières économiques écocertifiées pour l'approvisionnement du marché de l'aquariophilie Appui aux opérateurs publics et privés pour la gestion durable des forêts du bassin du Congo et du bassin amazonien brésilien Appui aux opérateurs publics et privés pour la gestion durable des forêts du bassin du Congo et du bassin amazonien brésilien Conservation et utilisation durable de la biodiversité marine de l'archipel de Socotra Co-gestion de la réserve naturelle nationale de Gilé et développement de sa périphérie

Région	Zone	Domaine	Montant projets identifiés (en €)	Nbre de projets engagés	Montant projets engagés nets (en €)	Institutions membres
Laos	AS	Dégradation des terres-POP	1 470 000	1	1 470 000	AFD
Tunisie	ME	Dégradation des terres-POP	1 400 000	1	1 400 000	AFD
Afrique / Régional	AF	Changement climatique	2 000 000	1	2 000 000	AFD
Maroc	ME	Changement climatique	500 000	1	500 000	AFD
Asie/Régional	AS	Eaux Internationales	1 000 000	1	1 000 000	AFD
Egypte/Soudan/Ethiopie	AF	Eaux Internationales	1 000 000	1	1 000 000	AFD
Pacifique Sud	PA	Biodiversité	2 000 000	1	2 000 000	AFD - MAEE
Afrique / Régional	AF	Biodiversité	500 000	1	500 000	MAEE
Guatemala	AL	Biodiversité	800 000	1	800 000	MAEE
Afghanistan	AS	Changement climatique	1 350 000	1	1 350 000	MAEE
Brésil	AL	Biodiversité	1 380 000	1	1 380 000	MAEE
Afrique / Régional	AF	Biodiversité	2 500 000	1	2 500 000	MAEE
Europe de l'Est / Régional	EE	Changement climatique	2 000 000	1	2 000 000	MAEE
Libéria	AF	Biodiversité	830 000	1	830 000	MAEE
Afrique / Régional	AF	Biodiversité	700 000	1	700 000	MAEE
Guatemala/Honduras	AL	Biodiversité	750 000	1	750 000	MAEE
Afrique / Régional	AF	Eaux Internationales	800 000	1	800 000	MAEE
Afrique / Régional	AF	Dégradation des terres-POP	1 000 000	1	1 000 000	MAEE
Afrique / Régional	AF	Biodiversité	1 200 000	1	1 170 991	MAEE - MEDDTL
Algérie	ME	Biodiversité	1 200 000	1	1 200 000	MEDDTL
			25 380 000	21	25 350 991	
Thaïlande	AS	Biodiversité	1 000 000	1	1 000 000	AFD
Cambodge	AS	Biodiversité	840 000	1	840 000	AFD
Liban	ME	Biodiversité	1 400 000	1	1 400 000	AFD
Territoires autonomes palestiniens	ME	Eaux Internationales	1 000 000	1	1 000 000	AFD
Dominique	AL	Changement climatique	2 000 000	1	2 000 000	AFD
Chine	AS	Changement climatique	750 000	1	749 029	AFD
Bénin	AF	Changement climatique	1 000 000	1	1 000 000	AFD
Maroc	ME	Changement climatique	900 000	1	28 800	AFD
Madagascar	AF	Biodiversité	320 000	1	320 000	MAEE
Ghana	AF	Biodiversité	1 200 000	1	1 200 000	MAEE
RDC	AF	Biodiversité	781 000	1	781 000	MAEE
			11 191 000	11	10 318 829	
Gabon	AF	Biodiversité	2 000 000	1	2 000 000	AFD
Maroc	ME	Dégradation des terres-POP	1 500 000	1	1 500 000	AFD
Sierra Leone	AF	Biodiversité	1 186 000	1	1 186 000	MAEE
Afrique / Régional	AF	Biodiversité	990 000	1	990 000	MAEE
Cameroun	AF	Biodiversité	1 300 000	1	1 300 000	MAEE
Afrique / Régional	AF	Eaux Internationales	1 200 000	1	1 200 000	MAEE
Afrique / Régional	AF	Changement climatique	1 000 000	1	1 000 000	MAEE - MEDDTL
Afrique / Régional	AF	Biodiversité	1 000 000	1	1 000 000	MAEE - MEDDTL
Uruguay	AL	Biodiversité	1 000 000	1	1 000 000	MEDDTL
Afrique / Régional	AF	Changement climatique	750 000	1	750 000	MEDDTL
Méditerranée / Régional	ME	Eaux Internationales	500 000	1	500 000	MEDDTL
			12 426 000	11	12 426 000	
Inde	AS	Changement climatique	200 000	1	46 043	AFD - MESR
Vietnam	AS	Biodiversité	890 000	1	890 000	AFD
Afrique du Sud	AF	Biodiversité	984 000	1	984 000	AFD
Chine	AS	Changement climatique	600 000	1	600 000	AFD
Djibouti	AF	Dégradation des terres-POP	1 000 000	1	1 000 000	AFD
Jordanie	ME	Changement climatique	1 560 000	1	1 560 000	AFD
Afrique / Régional	AF	Changement climatique	1 200 000	1	1 200 000	MAEE
Afrique / Régional	AF	Dégradation des terres-POP	1 000 000	1	1 000 000	MAEE
Côte d'Ivoire	AF	Biodiversité	400 000	1	400 000	MAEE
Afrique / Régional	AF	Changement climatique	2 000 000	1	2 000 000	MAEE
Guyanes	AL	Biodiversité	1 300 000	1	1 300 000	MEDDTL
Maroc	ME	Changement climatique	900 000	1	900 000	MEDDTL
Méditerranée / Régional	ME	Eaux Internationales	2 000 000	1	2 000 000	MEDDTL
			14 034 000	13	13 880 043	
Pacifique Sud / Régional	PA	Biodiversité	500 000	1	500 000	AFD
Afrique / Régional	AF	Biodiversité	800 000	1	800 000	AFD
Amérique latine / Régional	AL	Biodiversité	400 000		400 000	AFD
Yémen	AS	Biodiversité	1 000 000	1	1 000 000	AFD
Mozambique	AF	Biodiversité	1 000 000	1	1 000 000	AFD

Date d'identification	Date d'engagement	Intitulé du projet
03/04/2008	01/07/2008	Gestion durable des ressources naturelles pour la conservation de trois régions hotspot de la biodiversité
03/04/2008	01/07/2008	Gestion durable de la biodiversité agricole dans les systèmes d'exploitation
03/04/2008	01/07/2008	Définition et appui à la mise en œuvre d'un plan global de dépollution Maroc et de protection de la lagune de Nador
01/07/2008	27/11/2008	Gestion de la biodiversité marine et côtière ouest africaine par le renforcement des initiatives de conservation et de suivi dans les AMP
01/07/2008	02/04/2009	Valorisation des déchets de bois de scieries par des centrales de cogénération dans des entreprises forestières
01/07/2008	27/11/2008	Assistance à l'Autorité Palestinienne pour le développement de la maîtrise de la demande d'électricité
01/07/2008	02/04/2009	Lutte contre l'immersion de déchets en mer Méditerranée
27/11/2008	02/04/2009	Appui à la mise en œuvre du Programme «Maurice Ile Durable (MID)»
27/11/2008	03/07/2009	Fondation Verde Venture
27/11/2008	27/11/2009	Développement communautaire et conservation des ressources naturelles en République Démocratique du Congo
27/11/2008	02/04/2009	Deuxième programme de petites initiatives
27/11/2008	03/07/2009	Approche régionale de gestion écologiquement rationnelle des polychlorobiphényles PCB
27/11/2008	02/04/2009	Gestion durable des forêts communales
27/11/2008	02/04/2009	Gestion des aquifères côtiers des oasis de Gabès
02/04/2009		Programme de conservation des espèces menacées «Save Your Logo»
02/04/2009		Préservation et développement du paysage de Marsabit-Samburu
02/04/2009	03/07/2009	Appui à l'amélioration des transports urbains du Caire
02/04/2009		Bangkok - Ville durable
02/04/2009	03/07/2009	Cartographie climatique des Maldives
03/07/2009	02/04/2010	Gestion durable de la forêt de l'Etat de l'Amapa (Amazonie brésilienne)
03/07/2009		Etude et conservation des cétacés et du dugong dans les pays de la COI
03/07/2009	02/04/2010	Renforcement des capacités d'administration des données pour l'évaluation et le suivi des ressources en eaux transfrontières des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie Centrale (EOCAC)
03/07/2009		Aide à la décision pour une hydroélectricité durable dans le bassin du Mékong
03/07/2009	27/11/2009	Gestion décentralisée et négociée des ressources naturelles et foncières en Afrique Sahélienne
03/07/2009	27/11/2009	Protection de la biodiversité floristique de Jordanie
27/11/2009	08/07/2010	Appui aux financements innovants de la conservation de la biodiversité (RedLAC)
27/11/2009	02/04/2010	Contribution au plan de gestion du Parc National du Chaambi
27/11/2009	02/04/2010	Appui à l'éco-certification des concessions forestières en Afrique centrale (ECOFORAF)
27/11/2009	09/07/2010	Projet de «Carbone Rural» et de renforcement de capacités dans les provinces du Yunnan et du Sichuan
27/11/2009	09/07/2010	Appui à l'efficacité énergétique dans les PME en Turquie
27/11/2009	26/11/2010	Adaptation au changement climatique dans le parc national des Quirimbass
2009		
02/04/2010		Conservation des écosystèmes et développement local avec l'industrie cosmétique et des parfums
02/04/2010	09/07/2010	Programme régional de gestion durable des terres et d'adaptation au changement climatique au Sahel et en Afrique de l'Ouest (PRGDT)
02/04/2010	09/07/2010	Suivi de la ressource en eau et outil prospectif sur le bassin du Fleuve Congo
02/04/2010	26/11/2010	Programme de développement de référentiels pour les filières d'accès à l'énergie à partir de Jatropha en Afrique de l'ouest
02/04/2010	26/11/2010	Gestion des territoires de conservation en Afrique de l'Ouest
02/04/2010	09/07/2010	Forêts et adaptation au changement climatique en Afrique de l'Ouest (ACFAO)
02/04/2010	26/11/2010	Plateforme technique régionale de développement de REDD+ sur le plateau des Guyanes
02/04/2010	09/07/2010	Planification durable du secteur électrique des pays du Grand Mékong
09/07/2010		Défense de la biodiversité dans la montagne albanaise : développement agricole et pastoral durable, identification et valorisation des produits de biodiversité et de terroirs
09/07/2010		Structure et dynamique des forêts d'Afrique centrale : «vers des règles d'exploitation du bois intégrant le fonctionnement écologique des populations d'arbres et la variabilité des conditions environnementales» (DYNAFFOR)
09/07/2010	26/11/2010	Appui à la structuration des projets du Plan Solaire Méditerranéen (PSM)
09/07/2010	26/11/2010	Programme de diffusion massive de technologies sobres en carbone financés par les marchés du carbone.
26/11/2010		Renforcement du réseau d'aires marines protégées en Méditerranée MedPAN
26/11/2010		Projet PICMAC (Pacific Island Integrated Coastal Management for the enhancement of Adaptation Capabilities to Climate Change)
26/11/2010		Conservation et gestion durable du Grand Chaco
26/11/2010		Appui aux banques pour le financement de la gestion durable des forêts tropicales humides
26/11/2010		Renforcement de capacité et accès aux données satellitaires pour le suivi des forêts en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest
26/11/2010		African Carbon Asset Development (ACAD)
26/11/2010		Programme de renforcement de capacités pour la définition de plans climat en Afrique
2010		
TOTAL 1994 / 2010		

Région	Zone	Domaine	Montant projets identifiés (en €)	Nbre de projets engagés	Montant projets engagés nets (en €)	Institutions membres
Madagascar	AF	Biodiversité	2 000 000	1	2 000 000	AFD
Mali	AF	Biodiversité	1 000 000	1	1 000 000	AFD
ME		Eaux Internationales	500 000	1	500 000	AFD
Afrique / Régional	AF	Eaux Internationales	1 600 000	1	1 600 000	AFD
Afrique / Régional	AF	Changement climatique	1 000 000	1	1 000 000	AFD
Territoires autonomes palestiniens	ME	Changement climatique	1 000 000	1	1 000 000	AFD
Algérie et Egypte	ME	Eaux Internationales	350 000	1	350 000	MEDDTL
Maurice	AF	Changement climatique	1 000 000	1	1 000 000	AFD
Afrique / Régional	AF	Biodiversité	990 000	1	990 000	AFD
RDC	AF	Biodiversité	800 000	1	800 000	MEDDTL
Afrique / Régional	AF	Biodiversité	2 500 000	1	2 500 000	MEDDTL
Afrique / Régional	AF	Dégradation des terres-POP	800 000	1	800 000	MEDDTL
Bénin	AF	Changement climatique	1 000 000	1	1 000 000	AFD
Tunisie	ME	Eaux Internationales	950 000	1	950 000	MEDDTL
			19 190 000	18	19 190 000	
Afrique / Régional	AF	Biodiversité	1 000 000	1		MEDDTL
Kenya	AF	Biodiversité	1 500 000	1		AFD
Egypte	ME	Changement climatique	1 000 000	1	1 000 000	AFD
Thaïlande	AS	Changement climatique	1 500 000	1		AFD
Maldives	AS	Changement climatique	1 500 000	1	1 500 000	AFD
Brésil	AL	Biodiversité	1 600 000	1	1 600 000	MEDDTL
Afrique / Régional	AF	Biodiversité	1 295 000	1		MAEE - AFD
Europe / Régional	EE	Eaux Internationales	800 000	1	800 000	MEDDTL
Asie / Régional	AS	Eaux Internationales	800 000	1	800 000	AFD
Afrique / Régional	AF	Dégradation des terres-POP	750 000	1	750 000	MAEE - AFD
Jordanie	ME	Dégradation des terres-POP	1 000 000	1	1 000 000	AFD
Amérique Latine	AL	Biodiversité	983 000	1	983 000	AFD
Tunisie	ME	Biodiversité	900 000	1	900 000	MEDDTL
Afrique / Régional	AF	Biodiversité	1 500 000	1	1 500 000	AFD
Chine	AS	Changement climatique	1 000 000	1	1 000 000	AFD
Turquie	ME	Changement climatique	1 500 000	1	1 500 000	AFD
Mozambique	AF	Changement climatique	1 000 000	1	1 000 000	AFD
			19 628 000	17	14 333 000	
Afrique / Régional	AF	Biodiversité	1 000 000	1		MEDDTL
Afrique / Régional	AF	Dégradation des terres-POP	2 000 000	1	2 000 000	MAEE
Afrique / Régional	AF	Eaux Internationales	1 300 000	1	1 300 000	MAEE - AFD
Afrique / Régional	AF	Changement climatique	2 500 000	1	1 400 000	MEDDTL - AFD
Afrique / Régional	AF	Biodiversité	1 305 000	1	1 305 000	MEDDTL
Afrique / Régional	AF	Changement climatique	1 640 000	1	1 640 000	AFD
Amérique latine / Régional	AL	Changement climatique	1 000 000	1	1 000 000	MAEE
Asie / Régional	AS	Changement climatique	1 000 000	1	1 000 000	AFD
Europe / Régional	EE	Biodiversité	1 200 000	1		MAEE
Afrique / Régional	AF	Biodiversité	2 540 300	1		AFD
Méditerranée / Régional	ME	Changement climatique	750 000	1	750 000	MEDDTL - AFD
Asie / Régional	AS	Changement Climatique	1 350 000	1	1 350 000	AFD
Méditerranée / Régional	ME	Eaux Internationales	750 000	1		MEDDTL
Pacifique / Régional	PA	Changement Climatique	2 000 000	1		AFD
Amérique latine / Régional	AL	Changement Climatique	1 500 000	1		MEDDTL
Afrique / Régional	AF	Changement Climatique	2 700 000	1		AFD
Afrique / Régional	AF	Changement Climatique	3 350 000	1		MAEE - AFD
Afrique / Régional	AF	Changement Climatique	2 500 000	1		AFD
Afrique / Régional	AF	Changement Climatique	1 500 000	1		AFD
			31 885 300	19	11 745 000	
		(1)	254 241 736,56	221	219 878 777,80	

(1) engagements bruts (228,81 M€) + projets identifiés non engagés (25,43 M€) = 254,24 M€
engagements bruts (228,81 M€) - annulations de restes à verser (8,93 M€) = 219,88 M€

Annexe 7

Organigrammes du Comité de pilotage, du Comité scientifique et technique et du secrétariat du FFEM

Liste des membres & des suppléants du comité de pilotage

Ministère de l'Economie, des Finances, de l'Industrie et de l'Emploi

Direction générale du Trésor (DGTrésor)

■ **Rémy Rioux** (Président)

Service des Affaires multilatérales et du développement

Sous-directeur des Affaires financières internationales et Développement

■ **Cyril Rousseau**

Chef de bureau Aide au développement et institutions multilatérales de développement

■ **Thomas Gosset**

Chef du Bureau Aide-Projet

Ministère des Affaires Etrangères et Européennes

Direction des biens publics mondiaux

■ **François Gave**

Sous-directeur de la gestion des ressources naturelles

■ **Philippe Martinet**

Sous-directeur du climat et de l'énergie

Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement

■ **Marine de Carné**

Sous-directrice du changement climatique et du développement durable

Direction des Affaires européennes et internationales

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Direction générale pour la recherche et l'innovation

■ **Ary Bruand**

Directeur scientifique - secteur « Environnement, planète-univers, espace »

■ **Jean-Christophe Auffray**

Chargé de mission - secteur « Bio-ressources, écologie, agronomie »

Agence Française de Développement

■ **Jean-Bernard Véron**

Conseiller du Directeur de la Stratégie

■ **Robert Peccoud**

Directeur du département de la Recherche à la direction de la stratégie

en gras : membres titulaires

Liste des membres du comité scientifique et technique

■ **Michel Griffon, Président du CST**

Conseiller scientifique auprès du Directeur Général ANR - Agence Nationale de la Recherche

■ **Marc Bied-Charreton**

Professeur - Président du comité scientifique français de la désertification
Université de Versailles Saint Quentin Yvelines

■ **Lucien Chabason**

Directeur délégué
IDDRI

■ **Patrick Duncan**

Chercheur
Centre d'Etudes biologiques de Chizé - CNRS

■ **Philippe Freyssinet**

Directeur Général Adjoint
ANR - Agence Nationale de la Recherche

■ **Anne Gouyon**

Agro-économiste BeCitizen

■ **Michel Hamelin**

Directeur adjoint
ADEME - Direction de l'Action Internationale

■ **Alain Karsenty**

Socio-économiste
CIRAD - département « Environnement et Sociétés »

■ **Doyle McKey**

Professeur en Écologie
Université Montpellier II

■ **Rémi Pochat**

Directeur scientifique
Labo central des p&c

■ **Louis-Alexandre Romaña**

Responsable Scientifique « Environnement Côtier »
IFREMER - Direction de la Prospective & de la
Stratégie Scientifique (DP2S)

■ **Jacques Varet**

Conseiller du Président
BRGM

Liste des membres du secrétariat du FFEM

Secrétariat du FFEM

FFEM/Agence Française de Développement

5 rue Roland Barthes - 75598 Paris cedex 12

Tél. : 33 (0) 1 53 44 42 42 - **Fax** : 33 (0) 1 53 44 32 48

Email : ffem@afd.fr

Web : www.ffem.fr

■ **Marc-Antoine Martin**

Secrétaire général
martinma@afd.fr

■ **Véronique Lefebvre**

Assistante coordinatrice
lefebrev@afd.fr

■ **Julien Calas**

Biodiversité
calasj@afd.fr

■ **Christophe Du Castel**

Eaux internationales, dégradation des terres, forêts
ducastelc@afd.fr

■ **Ghislain Rieb**

Biodiversité, changement climatique, POP
riebg@afd.fr

■ **Denis Vasseur**

Changement climatique
vasseurd@afd.fr

■ **Laurence Alligbonnon**

Affaires générales budgétaires
Suivi des conventions de financement
Assistante d'ingénieurs
alligbonnonl@afd.fr

■ **Elisabeth Carpentier**

Affaires générales budgétaires
Suivi des décaissements
Assistante d'ingénieurs
carpentiere@afd.fr

■ **Dominique Boirard**

Affaires générales et budgétaires
boirardd@afd.fr

■ **Valérie Fakir**

Communication
fakirv@afd.fr

■ **Béatrice Vincent**

Expert externe
Protection de la couche d'ozone
Protocole de Montréal
VINCENTB1@afd.fr



Secrétariat du FFEM

FFEM / Agence française de Développement
5 rue Roland Barthes 75598 Paris Cedex 12
Tél. : 33 (0) 1 53 44 42 42 - Fax : 33 (0) 1 53 44 32 48
E-mail : ffem@afd.fr - Web : www.ffem.fr

Photos de couverture :

FFEM, Julien Calas - AFD, Antoine Grimaud - FFEM, Ghislain Rieb
- AFD, Eric Thauvin

